

NANTEUIL : projet d'exploitation d'un parc éolien sur la commune

Du 14 Septembre 2020 au 16 Octobre 2020

Observation n°1

Déposée le 14 Septembre 2020 à 08:07

Par saint germier commune

3 place de la mairie

79340 saint germier

Observation:

avis defavorable du Conseil Municipal délibéré le 11 9 2020

1 document joint.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 41/20

De la commune de SAINT-GERMIER

L'an deux mille vingt

Le 11 Septembre 2020

Nombre de membres : 11

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 11

L'an deux mille vingt, le 11 Septembre à vingt heures trente les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, le 4 Septembre 2020, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

MM. Jean-François LHERMITTE -Hubert PAILLAT– Jean-Marie PARNAUDEAU - Laurent COUTHOUIS – Dimitri BILLEROT –

Mmes Marilyne BERTRAND-BAHEUX – Yvette BRENET – Annie BLAZART

Absents excusés : MM. Romain THIESSE (pouvoir à M. Hubert PAILLAT), Romain BOUJU (pouvoir à Jean-François LHERMITTE), Mme Peggy MERESSE (pouvoir à Jean-Marie PARNAUDEAU)

M. Dimitri BILLEROT a été désigné comme secrétaire

41/20 Parc éolien de Nanteuil

La commune a été saisie pour donner un avis sur le projet de parc éolien de Nanteuil, projet de 4 éoliennes situé en fait à environ 7.5 km du bourg de St Germier.

La commune est naturellement favorable au développement des énergies nouvelles qui sont l'un des moyens pour atteindre les objectifs en matière de lutte contre le réchauffement climatique et pour réduire la dépendance par rapport à l'énergie nucléaire.

Toutefois, il est clair que les parcs éoliens génèrent des nuisances pour les populations environnantes, sur la faune et la flore, sans apporter en contre partie le moindre avantage en terme d'emploi ou de production locale favorisant les circuits courts.

Il importe toutefois que cet effort en terme de développement de l'éolien soit partagé par tous les territoires et non concentré sur quelques secteurs. Or les différentes enquêtes publiques menées récemment en Deux Sèvres ont montré que la population considérait « avoir suffisamment donné » en terme d'éolien. Les conclusions des commissaires enquêteurs tant pour le PLUI du Haut Val de Sèvre que pour le projet de parc éolien de Pamproux ou celui de Londigny Montalembert se sont soldées par des avis très négatifs.

Le département des Deux Sèvres concentre 50% de l'énergie éolienne de la Nouvelle Aquitaine.
Le seuil de saturation a été atteint et le Conseil Municipal de Saint Germier donne un avis **défavorable** sur ce projet.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

Fait à Saint Germier, le 11 Septembre 2020

Le Maire,

Jean-François LHERMITTE



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le
Publié et notifié
Le 12 9 20



Observation n°2

Déposée le 21 Septembre 2020 à 17:43

Par ROLLIN Gérard

582 Route de Paris

79180 Chauray

Observation:

Monsieur le commissaire enquêteur,

Notre société COLAS, spécialisée dans les travaux de terrassement, plateformes et réseaux, emploie près de 300 personnes dans le département des Deux-Sèvres.

Une part importante de notre activité est liée au développement de l'énergie éolienne dans ce département. C'est pourquoi, en tant qu'employeur et entrepreneur du territoire, nous apportons notre soutien plein et entier à ce projet éolien. Il pourrait mobiliser 6 personnes pendant 3 mois environ.

Observation n°3

Déposée le 22 Septembre 2020 à 11:37

Par Durastel Emma

Melle

Observation:

Bonjour,

Je souhaite vous faire part de mon opposition concernant le parc éolien industriel en cours d'instruction sur la commune de Nanteuil. Comment peut-on accepter de rajouter encore des éoliennes dans notre département, notre ex région Poitou-Charentes. Nous sommes à saturation, nous n'en pouvons plus d'être encerclés par ces immenses éoliennes qui gâchent notre paysage mais également qui polluent nos sols, qui détruisent notre faune, notre flore, qui font fuir les habitants, les touristes, qui impactent notre santé physique, mentale.

Quand allez-vous enfin dire STOP !!!!

ça suffit nous ne sommes pas la poubelle de la France. Les méthodes des promoteurs sont dignes de manipulation. Ils appâtent avec leur argent, mais bientôt ils n'auront plus d'argent car l'état n'obligera plus le rachat au prix du double de l'électricité produite par l'EDF...

Cela ne va pas créer des emplois à long terme, ce sont des sociétés sous-traitantes avec leurs propres salariés ou même des intérimaires qui viendront faire les travaux, et une fois ceux-ci terminés, ils partiront et nous laisseront une pollution visuelle, sonore, et enfuit sous terre.

Une zone Natura 2000 est pourtant si proche, la Venise Verte (qui prend sa source non loin de là) aura également une vue splendide sur ces aérogénérateurs peu recyclables notamment les terres rares venant de Chine... Les bourgs à plusieurs kilomètres à la ronde auront les effets néfastes.

Saint Maixent va se retrouver encerclé par des parc éoliens industriels (les mâts de mesure poussent comme des champignons).

Nous allons avoir dans plusieurs décennies des cimetières d'éoliennes et nos enfants devront payer pour la cupidité d'une minorité assoiffée par l'appât du gain.

La transition énergétique a des allures de business éolien, la concurrence entre les différents promoteurs est rude, ils se la jouent à celui qui gagnera le plus de parc au détriment des innocents qui vivent à la campagne pour la qualité de vie...

Déplacez vous dans chaque maison, expliquez aux riverains (souvent peu informés) que dans les prochaines années, des aérogénérateurs de plus de 180m couvriront leur territoire...

Observation n°4

Déposée le 23 Septembre 2020 à 17:32
Par TAFFET Franck
ENERCON GmbH 1 Avenue du Forum
11100 Narbonne

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Observation n°5

Déposée le 24 Septembre 2020 à 13:16

Par Deschamps Marc

Paris

Observation:

Bonjour,

Je suis originaire des Deux-Sèvres mais je n'y vis plus, mais j'en reste très attaché.

Lorsque j'ai l'occasion de venir séjourner dans les Deux-Sèvres, je découvre au fil du temps que les parcs éoliens fleurissent de plus en plus.

Il me semble, vu le nombre d'implantation de parcs éoliens et aussi de mâts de mesure que ce territoire a assez donné. Si ce projet aboutit ainsi que tous les autres, vous faites de cette région une immense centrale électrique. Vous participez à la destruction de l'environnement, de l'humanité.

Laissez les riverains vivre paisiblement, laissez les agriculteurs travailler sans polluer leurs terres.

Trop c'est trop, l'éolien a dérapé, il est temps de le stopper.

Je vous remercie de prendre en compte mon désaccord vis à vis de ce projet.

Cordialement,

Marc Deschamps

Observation n°6

Déposée le 24 Septembre 2020 à 16:49

Par Mordret Matthieux

BEGIN TO WORK

17400 saint jean d'Angély

Observation:

Enfin !

il est temps de penser réellement écologie !!!

Bravo !!!

Observation n°7

Déposée le 24 Septembre 2020 à 17:52

Par TAFFET Franck

1 Avenue du Forum

11100 Narbonne

Observation:

Cher Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Merci de prendre en compte la considération du Groupe ENERCON pour ce projet.

Cordialement,

Franck TAFFET

Ventes France ENERCON

1 document joint.

Franck Taffet - Enercon GmbH
1 Avenue du Forum
11 100 Narbonne
Téléphone : +33 (0)4 68 27 97 25
E-Mail : franck.taffet@enercon.de

Mairie de Nanteuil

A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur
11, chemin des Grandes-Vignes
79 400 Nanteuil

Narbonne, le jeudi 24 septembre 2020

Objet : Enquête Publique du projet de Parc éolien des Hauts de Nanteuil

Cher Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Par le présent courrier, je tiens, en tant qu'interlocuteur de la société SOLVEO Energie au sein de la société ENERCON, à souligner le grand intérêt que représente le projet de Parc éolien des Hauts de Nanteuil.

ENERCON, société familiale fondée en 1984 en Allemagne, a implanté en France en 2003 un premier parc éolien et a installé depuis plus de 4 GW d'éolien. A ces installations s'associent directement plus de 800 postes qui ont été créés en France dans le service, l'industrie et tout le suivi des projets français.

L'implantation d'éoliennes sur la commune de Nanteuil pourra générer la création d'emplois de techniciens au sein d'ENERCON. Ces nouveaux techniciens seront localisés dans notre base de maintenance située à Celles-sur-Belle (79370), à vingt-cinq minutes de Nanteuil. L'activité de maintenance étant non-délocalisable, ces emplois seront pérennes pendant 20 ans au moins et contribueront ainsi au développement de l'économie locale.

Nous comptons beaucoup sur ce projet qui permettra de montrer une fois de plus le sérieux de nos entreprises, et qui s'inscrit parfaitement avec la volonté du développement des énergies renouvelables sur le territoire français.

Je vous présente ici toute la confiance que nous portons aux équipes SOLVEO et reste à votre entière disposition si vous souhaitez nous contacter pour toute information complémentaire.

Franck Taffet
Ventes *ENERCON France*



Observation n°8

Déposée le 26 Septembre 2020 à 06:52

Par gaillard marc

7 route de la rochelle

86600 sanxay

Observation:

Le Code de l'environnement dispose en son article 181 15 2 que le pétitionnaire doit démontrer ses capacités financières à réaliser le projet.

Le cout du parc de nanteuil doit s'élever aux alentours de 27 Millions d'euros.

Or le pétitionnaire ne dispose que d'un capital de 1000€ et ne démontre nulle part les financements ou leur source dont il pourrait disposer

Le dossier étant incomplet de ce point de vue, il n'est pas recevable et ne permet pas d'avoir une vision complète du dossier
Un avis défavorable s'impose donc.

Observation n°9

Déposée le 28 Septembre 2020 à 23:31

Par Anonyme

Observation:

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous fais part de mon avis défavorable quant à l'implantation de la centrale éolienne à Nanteuil.

Saturation dans cette partie de région, nous nous inquiétons de cette multiplication extrêmement rapide des projets sur notre territoire. Nous allons être encerclés par des centrales éoliennes tout ça pour fournir de l'électricité aux bobos des villes qui surconsomme, qui ont des vélos, voitures électriques et qui ne se préoccupent pas de la population qui vit dans ces campagnes sacrifiées pour faire pousser ces immenses éoliennes de plus en plus grandes, de plus en plus proche des habitations, de plus en plus visibles et de plus en plus polluantes (terre rare, huile....)

Merci de prendre en compte cet avis défavorable.

Observation n°10

Déposée le 02 Octobre 2020 à 11:50

Par Anonyme

Observation:

Monsieur le commissaire enquêteur,

Par la présente je vous fait part de mon désaccord concernant le projet d'implantation du parc éolien de Nanteuil.

Les éoliennes, toujours plus hautes, nuisent à la santé des riverains (bruits, clignotants, rouges, blancs, infrasons, ombres des pales dans leur habitat) ; elles dévalorisent les maisons impactées; elles défigurent les paysages; elles provoquent une surmortalité de l'avifaune notamment les chauves-souris.

Les parcs existants génèrent déjà pour de nombreux habitants une saturation visuelle voir un phénomène d'encerclement.

Merci de prendre en compte cet avis défavorable.

Nul doute que les éoliennes terrestre, de ces parcs, pouvant atteindre plus de 200m de haut avec les pales(soit l'équivalent d'un immeuble de 8 étages), feront fuir les touristes. En plus à terme, ces zones sacrifiées pourront servir de déchetterie pour de multiples composants, dont nucléaire.

Observation n°11

Déposée le 02 Octobre 2020 à 15:16

Par Anonyme

Observation:

Monsieur le commissaire enquêteur.

Je vous prie de trouver brièvement mes observations sur ce projet comme les autres.

Tout d'abord il n'est pas acceptable de vivre à côté de ces centrales. Que les détracteurs viennent y vivre que nenni.

inacceptable que les distances implantation soient les mêmes qu'à l'époque où les éoliennes mesuraient 80 mètres et qu'elles ne suivent pas l'augmentation des hauteurs. il y avait eu une proposition du sénateur Germain qui a été rejetée qui prévoyait 1000 m et d'autres pays prévoient 10 fois la hauteur de l'éoliennes. Sommes nous plus bêtes que les autres.

Sur un projet voisin Ste Eanne, soudan salles il est prévu 6 éoliennes de 200 mètres de hauteur.

Veux-t- on voir 6 tours Montparnasse dans nos campagnes.

Moi non!!

Quand des promoteurs annoncent qu'il n'y a aucun risque sur la santé et qu'il n'est pas tenu compte des incidences sur le bétail. On est dans une situation de déni.

"Ce qui fait fonctionner les éoliennes, ce n'est pas le vent, c'est le fric"

"on est dans l'écologie bussiness " disait un ancien ministre de l'écologie.

pour moi l'écologie e n'est pas cela

Je suis définitivement contre alors qu'à l'origine j'étais plus favorable.l'idée paraissait séduisante

Nous sommes sur terre mais nous n'en sommes que locataires .Pensons à nos enfants !!!

merci

bien cordialement,

nb si je témoigne à titre anonyme est pour ne subir aucune pression.d'où qu'elle vienne

Observation n°12

Déposée le 02 Octobre 2020 à 21:45

Par Anonyme

Observation:

Je suis en désaccord avec ce projet. Le département des deux sevres est déjà suffisamment équipé en éoliennes.

Observation n°13

Déposée le 02 Octobre 2020 à 21:47

Par Anonyme

Observation:

Monsieur,

Je souhaite par le présent message exprimer mon accord à 100% concernant le projet de parc éolienne. Il est grand temps pour la France de montrer l'exemple en matière d'écologie et d'énergie renouvelable.

Cordialement.

Observation n°14

Déposée le 02 Octobre 2020 à 21:49

Par Anonyme

Observation:

Monsieur le Commissaire, je viens par la présente exprimer mon désaccord avec ce projet. En effet les Deux-Sèvres sont déjà saturées et ont déjà largement leur quota d'éoliennes.

Observation n°15

Déposée le 02 Octobre 2020 à 21:54

Par Anonyme

Observation:

Monsieur,

Je souhaite exprimer mon total désaccord avec ce projet qui nuit suffisamment aux deux sèvres. J'espère que ma voix sera entendu.

Cordialement,

Observation n°16

Déposée le 02 Octobre 2020 à 22:04

Par Anonyme

Observation:

Il me semble peut judicieux toutes ces éoliennes pour la tranquillité et le respect de l'environnement.

Observation n°17

Déposée le 02 Octobre 2020 à 22:20

Par Pietri Jérôme

Observation:

4 éoliennes, 8 éoliennes,.. pourquoi modifier des paysages terrestres quand on sait que 3/4 de la planète sont recouverts d'eau et que des parcs éoliens maritimes existent ainsi que des hydroliennes ?

Observation n°18

Déposée le 02 Octobre 2020 à 22:46

Par Anonyme

Observation:

Je viens par la présente vous notifier mon désaccord pour ce projet car le département est déjà saturé l'éolienne

Observation n°19

Déposée le 03 Octobre 2020 à 06:26

Par Anonyme

Observation:

Monsieur le commissaire enquêteur

La capacité financière du promoteur et notamment celle de la sarl "écran" Jatropa reste à démontrer.

Comment assurer l'assise financière d'un tel projet avec un capital de 1000 €. C'est très sérieux!!!

Bien que solvéo s'engage à se substituer, il n'y a aucune certitude quant à l'avenir même avec un capital de 600Ke (solvabilité, rachat par un autre groupe, faillite...).Cela paraît léger eu égard aux investissements, même si dit-on si l'avenir sourit aux audacieux

....

Il faut être sérieux.d'autant que dans la sphère du promoteur il y a 7 autres sarl avec le même capital social et le même gérant.

les engagements concernant la destruction totale et surtout l'excavation totale du socle me paraît illusoire eu égard aux coûts (au minimum 400 ke chiffre annoncés par un promoteur lors d'un commission devant la représentation nationale.

Bien à vous

Observation n°20

Déposée le 03 Octobre 2020 à 07:38

Par Niaux Jimmy

53000 Laval

Observation:

Monsieur le commissaire,

Je viens par la présente vous présenter mon désaccord avec ce projet. En effet, les deux sevres sont déjà saturées et ont déjà largement dépassé leur quota d'éoliennes

Observation n°21

Déposée le 03 Octobre 2020 à 12:12
Par SPINOSA Clément

Observation:

Monsieur le commissaire,

Je ne pense qu'implanter des éoliennes dans ce paysage ne soit bénéfique que pour quelques personnes qui n'auront pas à en payer les conséquences de la dénaturación du paysage et la pollution sonore totalement incommensurable.

Cordialement.

Observation n°22

Déposée le 03 Octobre 2020 à 12:53

Par Anonyme

Observation:

Mr le commissaire,

Je trouve inacceptable le fait d'implanter un parc éolien supplémentaire à proximité d'habitations dans une région déjà largement pourvue dans ce domaine. Est ce qu'une étude préalable demandant l'avis n'aurait elle pas permit d'éviter d'avoir recours à vos services?

Merci de votre attention

Observation n°23

Déposée le 03 Octobre 2020 à 13:59

Par Anonyme

Observation:

Je suis contre l'installation de ces éoliennes je trouve qu'il y en a déjà assez dans cette région et qui plus est on n'a pas demandé l'avis des propriétaires des maisons voisines

Observation n°24

Déposée le 04 Octobre 2020 à 13:59

Par Koessler Bernard

30 rue de la Vignauderie

79400 Nanteuil

Observation:

Bonjour

Je suis contre ce projet éolien.

Ce projet n'est pas écologique. Il pollue

Pollution visuelle

Pollution acoustique

Pollution de la terre 1500tonnes de béton!!!

Danger pour la faune

Il produit peu d'énergie et engraisse financièrement les promoteurs.

Les promoteurs s'acharnent à acheter les municipalités. les chiffres ne sont pas connus (Il est question de sommes délirantes).

Observation n°25

Déposée le 04 Octobre 2020 à 14:12

Par Anonyme

Observation:

Trop d'éolien tue l'éolien

il n'y en a pas beaucoup en gironde où le vent souffle aussi fort qu'en Deux-Sèvres c'est peut être à cause des vignes?????

Observation n°26

Déposée le 04 Octobre 2020 à 14:35

Par Anonyme

Observation:

Je suis contre le projet éolien. Parce qu'il dénature nos paysages, parce qu'il pollue nos terres agricoles. Nos agriculteurs constamment insultés de pollueurs alors qu'ils se battent face à la mondialisation pour sauver l'agriculture. Vous arrivez avec vos tonnes de béton ferrailé, vous ne respectez ni la terre, ni l'homme. Votre projet financier n'enrichira qu'une multinationale, mais ne contribuera pas à la transition énergétique. Sans le nucléaire on reviendrait à la lampe à huile.

Observation n°27

Déposée le 04 Octobre 2020 à 20:50

Par Festino Laurence

6 rue des champs quittés

79400 Nanteuil

Observation:

Je suis conseillère municipale à Nanteuil depuis 2014 et fraîchement renouvelée. En 2017, lorsqu'on est venu nous présenter le projet, j'ai voté oui car comme nombreux conseillers, on nous a induit en erreur. Maintenant, on nous demande de voter positivement or je ne le ferai pas. De plus lors d'une présentation, la responsable du projet a essayé de nous "soudoyer" en nous proposant de prendre des parts dans ce projet. Ces promoteurs sont malhonnêtes à essayer de nous appâter financièrement et surtout car ils oublient de nous dire tous les méfaits que peuvent créer les éoliennes sur la nature et sur l'humain. Pourquoi en monter encore alors que certaines sont régulièrement à l'arrêt Nous sommes envahis d'éoliennes chez nous. On nous fait croire que c'est pour pallier au nucléaire mais on n'oublie de dire qu'elles sont tout aussi polluantes par la quantité de béton versé dans le sol et par leurs pâles qui ne sont pas recyclables en fin de vie. Et maintenant, on veut nous faire croire que si on n'en pose plus des gens vont se retrouver au chômage. On oublie aussi souvent de préciser aux maires et aux agriculteurs à qui ces sociétés louent les terrains que si elles font faillite, le démantèlement de ces éoliennes revient à qui. Donc pour tout cela, je voterai NON et j'ai invité nombreuses de mes connaissances à remplir en ligne cette pétition.

Observation n°28

Déposée le 05 Octobre 2020 à 12:55
Par CHARLES Franck

Observation:
Bonjour,

Je m'oppose au projet d'exploitation d'un parc éolien sur la commune de Nanteuil.

Il me paraît indispensable de consulter ceux qui sont directement impactés, par la présence autour de leur foyer, de ces éoliennes.

Il semble ne pas y avoir de concertation.

Aucun schéma directeur n'a été proposé et tout laisse à penser, que l'enrichissement de certains propriétaires, passent avant la qualité de vie des habitants.

Observation n°29

Déposée le 05 Octobre 2020 à 16:00

Par Anonyme

Observation:

Par la présente je vous fait part de mon désaccord concernant le parc éolien de Nanteuil.

Les éoliennes , nuisent à la santé des riverains ,des animaux d' élevage et sauvage,nos maisons sont dévalorisées,elles dénaturent notre belle campagne.

Stop aux éoliennes!!!!

Observation n°30

Déposée le 05 Octobre 2020 à 17:09

Par BRACONNEAU LAETITIA

Rue de la Cour

79400 Azay-le-Brûlé

Observation:

Par la présente je vous fais part de mon désaccord concernant le projet d'implantation du Nanteuil.

Déjà, 4 éoliennes à Souvigné, 10 à Pamproux-Soudan, 5 à Saint-Germier, 4 à Fomperron'

TROP C'est TROP !!

Maintenant 4 à Nanteuil, 6 autres en projet à Pamproux'

Dans son rapport de mars 2020 l'autorité environnementale a dénombré 17 parcs éoliens en exploitation ou en instruction dans un rayon de 28 km'

Et encore n-a-t-elle pas compté ceux à l'étude de Sainte Eanne-Salles-Soudan {6 éoliennes de 200m de haut) et d'Exoudun-La Mothe Saint-Héray (6 éoliennes).

Les parcs existants génèrent déjà pour de nombreux habitants une saturation visuelle voire un phénomène d'encerclement.

Les éoliennes, toujours plus hautes, nuisent à la santé des riverains (bruits, clignotants rouges/blancs, infrasons, ombres des pales dans leur habitat) ; elles dévalorisent les maisons impactées; elles défigurent les paysages; elles provoquent une surmortalité de l'avifaune notamment les chauves-souris.

Observation n°31

Déposée le 05 Octobre 2020 à 20:17

Par BORDAGE Simon

18bis rue de Maillochon

86000 POITIERS

Observation:

Bonjour,

Habitant Poitiers, je suis concerné par ce projet éolien pour plusieurs raisons.

Originaire de la Petite Morinière, ingénieur projet dans le développement de projet éolien dans une société concurrente, et plus globalement citoyen français soucieux de l'environnement, je constate que ce projet a été développé de façon concerté et maîtrisé.

Je suis totalement favorable à ce projet avec des distances supérieures à 600m des habitations, avec des éoliennes de moins de 160m de hauteur (très inférieure à ce que l'on retrouve aujourd'hui), avec une concertation maîtrisée sur la commune.

Ce projet apportera des retombées économiques non négligeables sur le territoire, ainsi que 30,6 GWh d'électricité verte par an.

J'entends les injonctions défavorables à la multiplication de ces projets de territoire. Il s'agit malgré tout de la meilleure réponse disponible à ce jour pour poursuivre les efforts déjà engagés en faveur de la transition énergétique.

Bien à vous.

Observation n°32

Déposée le 05 Octobre 2020 à 23:22

Par Emma Dubois

Poitiers

Observation:

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous remercie de prendre en compte mon avis défavorable concernant le projet de Nanteuil.

Notre région est à saturation, les projets en cours qui aboutiront dans quelques mois dénatureront encore plus notre territoire. Les sols pollués par des tonnes de béton n'affolent personne ? D'un côté on nous dit que les agriculteurs polluent les sols par leurs produits on les pointe du doigt et là des promoteurs leurs proposent monde et merveille pour quelques euros en polluant leurs terres par du béton ? Elle est où l'écologie là ? Les promoteurs sont flous sur le démantèlement des éoliennes surtout au niveau du socle. Il est inadmissible que l'on puisse bétonner notre campagne, nos terres pour le profit. Pour une saturation, une pollution, une destruction de l'environnement, pour l'enfer des riverains. Je dis non. Ces gens ont fait le choix de vivre à la campagne. Mais par contre on ne vient pas toquer à leur porte pour les prévenir qu'un parc va se monter à quelques centaines de mètres de chez eux. Arrêtons le massacre afin que les générations suivantes ne paient pas les erreurs de leurs aînés.

Merci.

Observation n°33

Déposée le 06 Octobre 2020 à 08:39

Par Anonyme

Observation:

Bonjour,

Je suis totalement pour ce type de projet! Il faut accompagner notre transition énergétique sachant que nous sommes déjà très en retard. Il vaut mieux une pseudo pollution visuelle qu'une pollution qui vous détruit à petit feu comme le charbon ou le nucléaire. Il n'y a qu'à voir les cas de cancer sans cesse évolution.

Observation n°34

Déposée le 06 Octobre 2020 à 15:25

Par Anonyme

Observation:

Bonjour,

Je suis totalement contre ce projet d'éoliennes qui dénature nos campagnes..qui détruit nos animaux et qui est dangereux pour l'humain!..Relisez l'étude sur les risques sanitaires générés par les éoliennes d'Alain Belime en Janvier 2016!

Concernant la médecine du travail qui commence à s'émouvoir de ce problème éolien en France, il faut rappeler, pour leur rendre hommage que leurs homologues Danois dénonçaient ce scandale sanitaire dès juillet 2013 (Mauri Johansson, Spécialiste en médecine du travail) :

« Il n'y a pas d'étude épidémiologique indépendante qui montre que leur produit (éoliennes) est inoffensif et ne provoque pas de privation de sommeil et d'effets néfastes sur la santé pour les riverains. Au contraire, il y a un nombre croissant d'études révisées par des pairs qui montrent qu'il y a une détresse humaine considérable, une privation de sommeil et des effets sur la santé et la qualité de la vie pour les riverains d'éoliennes. [9] Un certain nombre de ces études a été mené en Suède sur les petites éoliennes il y a près de 10 ans [10] confirmant que ce problème n'a rien de nouveau. Et que les problèmes de sommeil et de santé signalés ne sont pas causés par "l'alarmisme" ou "l'effet nocebo" dans les pays anglophones, comme certains avocats de la cause sanitaire de l'industrie éolienne, comme le professeur Simon Chapman, sociologue à l'Université de Sydney en Australie, semblent prétendre. » (<http://www.epaw.org/victims.php?lang=fr&article=ns102>)

Combattre le lobbying éolien expose aux menaces de mort*, aux menaces professionnelles*, à l'histoire du professeur Henrik Møller, licencié de la faculté d'Aalborg (voir annexe...) auquel s'ajoute le cas d'une expert judiciaire menacée par téléphone par ses pairs ou à des répercussions directes* : tracteur brûlé, piscine polluée avec de l'huile...

*Témoignages directs donnés à l'auteur. Il a bien été recommandé à ma femme de me faire enfermer avec une camisole de force... !!!!

Il est aujourd'hui indiscutable que l'éolien va finir par exploser à la tête de ceux qui le défendent au nom de l'écologie, de la COP 21... Le seul problème c'est qu'un élu n'est là que pour un temps alors que les victimes des éoliennes, s'ils n'ont pas la possibilité d'abandonner leur maison, sont piégées comme des rats dans un laboratoire !

Si vous voulez lire la suite..cherchez sur le net!

Tout est dit..

Cordialement

Observation n°35

Déposée le 06 Octobre 2020 à 15:28

Par Koessler Yolande

30 rue de la Vignauderie

79400 Nanteuil

Observation:

Je suis contre les éoliennes. Les allemands ont remis en route leurs usines à charbon et détruisent les éoliennes, les carcasses arrivent au Maroc. L'Allemagne ne subventionne plus l'éolien. Chez nous en France nous n'avons plus d'usine à charbon, nous avons nos usines nucléaires. La France subventionne les GROS promoteurs d'éolien, nous payons tous pour du vent, regardez vos factures d'électricité, il y est précisé ce qu'on donne à la transition écologique. La retombée financière aux communes prévue par les promoteurs est de 12.61 Euros à Nanteuil, par an et par habitant. Facebook va de nouveau se trouver inonder par la vieille dame en blouse et en chaussons rangeant ses courses dans un sac plastique à la sortie du super marché et nous aurons nos terres saines empoisonnées par des milliers de tonnes de béton armés, c'est d'un contre sens inacceptable.

Observation n°36

Déposée le 06 Octobre 2020 à 17:58
Par Anonyme

Observation:
Ça sert a rien!!!

Observation n°37

Déposée le 06 Octobre 2020 à 18:04

Par Anonyme

Observation:

Monsieur le Commissaire,

Je suis contre ce projet, il n'est pas écologique et pollue la terre.

Merci monsieur le promoteur pour les 1500 tonnes de béton ferrailé dans mon terrain que je vous loue, merci monsieur le promoteur de laisser à ma charge le nettoyage et la remise en état.

Je suis pour l'écologie raisonnée pourquoi ne pas mettre sur tous les toits de nos fermes et nos hangars des panneaux photovoltaïques?

Définitivement NON à L'EOLIEN.

Observation n°38

Déposée le 06 Octobre 2020 à 18:47

Par Anonyme

Observation:

Monsieur le Commissaire,

Veillez par la présente, prendre en compte mon opposition ferme à la mise en place de ce parc éolien
merci.

Observation n°39

Déposée le 06 Octobre 2020 à 20:44

Par Anonyme

Observation:

NON aux éoliennes

Observation n°40

Déposée le 06 Octobre 2020 à 20:48

Par Anonyme

Observation:

je soutiens et je ne suis pas d'accord pour que ce projet voit le jour. Merci de prendre ma demande en considération.

Observation n°41

Déposée le 06 Octobre 2020 à 20:54

Par Anonyme

Observation:

C'est désolant de voir à quelle vitesse poussent ces "arbres de métal", comment peut on les préférer à notre si belle nature, la technologie qui tue lentement notre mère la terre, notre si belle nature qui nous procure GRATUITEMENT et qui qui le fais GÉNÉREUSEMENT l'air pure, le renouvellement de NOTRE oxygène avant de de voir ces géants d'acier s'implanter de partout qui eux sont terme rien qu'au regard sont froid sans vie et qui ruine les parcelles de terres cultivables et nos si beaux paysages pour soit disant être moins polluants.. Pfff je me marre.. Y'en à qui croient que les helisses de ces engins n'ont pas besoins d'assistance électrique !!??... Et tous ça n'est évidemment pas gratuit... L'homme veux dans sa vie la simplicité, l'évolution mais attention à ne pas trop dérapier... Je suis contre CETTE INVASION DES ARBRES D'ACIER....

Observation n°42

Déposée le 06 Octobre 2020 à 22:28

Par Anonyme

Observation:

Monsieur le commissaire,

voilà pourquoi je m'oppose à ce projet

Ce dernier à mon sens engendre une métamorphose agressive de nos campagnes.

Agressive pour ses habitants qui se sentent bien impuissants devant ces lobbies qui annihilent leur liberté en en imposant toujours davantage, dans l'environnement quotidien qu'ils ont choisi , qu'ils aiment et souhaitent transmettre , indemnes de ces constructions malvenues qui au delà des inepties écologiques et économiques avancées sont à mon sens esthétiquement nocives. En effet, ces éoliennes imposent la puissance technique humaine là où nous voudrions humblement contempler la beauté de la nature qui nous porte . Je pense que les méthaniseurs ou le photovoltaïque seraient bien plus pertinents car mieux intégrés et adaptés . Merci de prendre en considération cet avis contre ce projet de nième parc éolien.

Observation n°43

Déposée le 07 Octobre 2020 à 07:32

Par Longeon Pauline

Observation:

Bonjour, l'installation d'un parc éolien relève aujourd'hui d'une démarche transparente, démocratique et écologique forte. En France, nous avons la chance que ce genre de projets soit suivi et règlementé, la décision finale d'autorisation est prise par le préfet après concertation d'une trentaine de services de l'état, des élus locaux et des habitants à travers l'enquête publique. Les éoliennes répondent à un impératif écologique en participant à la transition énergétique qui doit permettre à la France de sortir de sa dépendance au tout nucléaire. Elles répondent aussi à un impératif économique pour la commune à travers la fiscalité. C'est pourquoi je donne un avis favorable au parc éolien sur la commune de Nanteuil. Veuillez agréer monsieur Touraine mes sincères salutations.

Observation n°44

Déposée le 07 Octobre 2020 à 09:37

Par Anonyme

Observation:

NON aux éoliennes "ultra-subsventionnées" OUI aux subventions dans les HOPITAUX.

Observation n°45

Déposée le 07 Octobre 2020 à 09:41

Par Anonyme

Observation:

Monsieur le commissaire bonjour

on entend dire l'éolien c'est écologique . A chacun son idée mais : dévaster nos campagnes par cette nouvelle agriculture, dévaster des terrains (arracher des haies, détruire les paysages , couler 1500 tonnes de béton ferrailé dans le sol. perturbe la faune et la flore est réellement écologique

Hormis ces considérations est il normal d'impacter des humains. pour ceux qui ne vivent pas sur le secteur, est il normal que l'on ne tienne pas compte de la situation d'habitants qui vont se retrouver au milieu d'un champ éolien à une distance de 6 à 800 mètres. Ne serait que pour cela il ne faut pas que se projet se réalise.

et puis est il normal que les deux sèvres porte toute la misère éolienne soit 50% de la nouvelle aquitaine. il y en a trop et il n'y a par d'égalité entre les territoires.

alors tous les favorables (et je les respecte) viennent vivre à proximité de ceux ci et vous changerez d'avis. Messieurs mesdames les favorables, le vent tourne , de plus en plus de réactions citoyennes se manifestent et des projets département battent de l'aile.

de nombreux conseils municipaux votent contre

parlons de l'égalité des chances et optons pour répartition des richesses et des nuisances.

Nous ne sommes pas ces citoyens de seconde zone. ne détruisez pas l'agriculture. C'est elle qui nourrit la population et en ces temps difficiles, n'entend t on pas parler de consommer local.

Il faut dire non à l'excès de ces nouvelles cultures, soutenons les agriculteurs, les habitants. Halte aux envahisseurs des promoteurs qui continuent à "coloniser le département en depit de tout respect sauf celui de l'argent .

il faut en effet des solutions énergétiques complémentaires et l'éolien ne subviendra jamais à couvrir les besoins .

"j'ai accepter il y a quelques années d'installer une éolienne sur un de mes terrains et maintenant je le regrette à cause des nuisances qui sont très supérieures à ce que l'on m'avait exprimer lors de la "vente" du projet".

soyons pragmatique et gardons notre bon sens

Bonne journée et

bien cordialement i

bien cdt

Observation n°46

Déposée le 07 Octobre 2020 à 13:05

Par Vachet Jean francois

21 rue de la combillonnette

79400 Nanteuil

Observation:

Monsieur le commissaire enquêteur,

Oui à une écologie qui va dans le bon sens, malgré quelques petits efforts réalisés, les éoliennes ne sont pas là panacée, en effet :

Les éoliennes portent atteinte au paysage et génèrent un impact négatif pour les riverains quoique en dise le conseil d'état (le paysage n'appartient à personne).

Les éoliennes sont de véritables hachoirs pour les chiroptères, les rapaces et les passereaux, tous espèces protégées.

De plus les éoliennes génèrent des nuisances sonores pour les riverains des projets.

De plus il faut arrêter de mentir à la population en disant que c'est une manne financière pour les collectivités accueillant les projets. Il existe une face cachée, c'est la CSPE (contribution au service public de l'électricité) qui augmente d'année en année et est payée par chaque foyer raccordé. A quoi sert-elle? la réponse est simple: elle sert à hypersubventionner des investisseurs peu scrupuleux et naturellement c'est le contribuable qui en fait les frais.

En résumé, tous ces éléments négatifs et en particulier l'usage de la CSPE font que je ne suis pas favorable à ce projet.

Observation n°47

Déposée le 07 Octobre 2020 à 14:58

Par Archer Bertrand

Observation:

Je suis très heureux que des éoliennes voient le jour à Nanteuil et s'ajoutent à celles qui existent déjà dans la région.

L'actualité nous montre qu'il est urgent de remplacer notre modèle énergétique. Les éoliennes nous offrent une énergie décarbonée exempte des défauts des énergies fossiles et nucléaires. La production de CO2 ou les déchets nucléaires sont un danger et une charge pour les générations futures, nous devons la refuser comme on nous demande de refuser la dette au même titre !

A ceux qui diront que c'est une énergie variable, libre à nous de concevoir une gestion de la consommation tout aussi variable. Après tout n'oublions pas que les tarifs heures pleines/heures creuses ont été décidés pour faire face aux difficultés de pilotage du nucléaire. Certains pays fonctionnent avec des proportions d'énergies renouvelables bien supérieures à la nôtre, faisons le. C'est urgent.

Observation n°48

Déposée le 07 Octobre 2020 à 19:18

Par Anonyme

Observation:

Je suis tout a fait favorable a ce projet sur la commune de Nanteuil, il vaut mieux des Éoliennes que des centrales nucléaires et tout a été très bien étudié

Observation n°49

Déposée le 07 Octobre 2020 à 20:03

Par Anonyme

Observation:

Je suis totalement favorable c est l énergie de demain...

Observation n°50

Déposée le 08 Octobre 2020 à 04:04

Par Anonyme

Observation:

Monsieur le commissaire, je viens par la présente exprimer mon désaccord avec ce projet. En effet les Deux Sèvres sont déjà saturées et ont déjà largement leur quota d'éoliennes

Observation n°51

Déposée le 08 Octobre 2020 à 16:35
Par Christelle G

Observation:

Je suis complètement défavorable à ce projet concernant les éoliennes.
Cdlt,

Observation n°52

Déposée le 08 Octobre 2020 à 16:39

Par Anonyme

Observation:

Je suis défavorable à ce projet car les Deux-Sèvres ont déjà largement leur quota en éoliennes et les citoyens sont encerclés.

Observation n°53

Déposée le 08 Octobre 2020 à 16:40

Par Anonyme

Observation:

Je suis défavorable à ce projet!

Déjà trop d'éoliennes et aucun intérêt écologique!

Observation n°54

Déposée le 08 Octobre 2020 à 16:40

Par Anonyme

Observation:

Je suis défavorable à ce projet car les Deux-Sèvres à déjà son lot d'éolienne.

Observation n°55

Déposée le 08 Octobre 2020 à 16:46

Par Colin Baptiste

Observation:

Je suis défavorable au projet d'éoliennes

Observation n°56

Déposée le 08 Octobre 2020 à 16:49

Par Anonyme

Observation:

Je suis défavorable à ce projet car les Deux-Sèvres ont déjà largement leur quota en éoliennes et les citoyens sont encerclés.

Observation n°57

Déposée le 08 Octobre 2020 à 19:51

Par Anonyme

Observation:

Pour que le projet voit le jour avec les énergies de demain nettement mieux que les centrales nucléaires

Observation n°58

Déposée le 08 Octobre 2020 à 20:59

Par Anonyme

Observation:

En tant que chasseur, je suis contre ce projet car cela va encore nous réduire le nombre de gibiers mais aussi d'oiseaux chassables qui passent sur notre territoire de Nanteuil. Je n'ai pas envie d'aller sur une autre commune pour chasser car j'aime trop notre campagne.

Observation n°59

Déposée le 08 Octobre 2020 à 21:09

Par Anonyme

Observation:

Je suis contre ce projet d'éoliennes à Nanteuil et a priori je ne suis pas la seule car de plus en plus de conseils municipaux de la communauté de communes HVS votent contre et à l'unanimité. Ils n'hésitent pas car ils ont compris que c'est un projet nefaste qui est loin d'être écologique.

Observation n°60

Déposée le 09 Octobre 2020 à 13:39

Par Maurillon Loic

173 route de Vitrac

16110 Taponnat-Fleurignac

Observation:

Je suis très heureux que ce projet éolien puisse aider ma région d'origine en produisant une énergie verte et en créant des emplois dans la région.

Observation n°61

Déposée le 09 Octobre 2020 à 15:28
Par R. Christian

79400 Saint-Maixent-l'École

Observation:

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je vous prie de trouver ci-joint ma contribution à l'enquête publique relative au parc éolien de Nanteuil.

Christian R.

1 document joint.

Christian R.

79400 Saint-Maixent-l'École

A Saint-Maixent-l'École, le 9 octobre 2020,

Monsieur le commissaire enquêteur,

Vous avez été nommé par le tribunal administratif de Poitiers afin de conduire l'enquête publique d'un projet de parc éolien sur la commune de Nanteuil.

Ce projet de 4 éoliennes pour 12 Mégawatts de puissance, permettra de produire chaque année plus de 30 millions de kilowattheures d'énergie électrique correspondant à l'équivalent de la consommation électrique, hors chauffage, d'environ 7 200 foyers.

A titre comparatif la commune de Nanteuil accueillait 715 ménages en 2017 (source INSEE : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1405599?geo=COM-79189>), tandis que la population de la Communauté de Communes du Haut Val de Sèvre, de laquelle je fais partie, est d'un peu plus de 30 000 personnes pour environ 12 000 foyers.

Ce parc éolien couvrirait ainsi l'équivalent d'environ 60% des besoins électriques résidentiels de notre intercommunalité ! La quantité d'électricité produite par ce projet apparait ainsi très significative à l'échelle de ce territoire rural !

A l'heure où s'obstiner à poursuivre dans la voie du nucléaire semble déraisonnable pour les générations futures, ce parc éolien apportera une belle pierre à l'édifice que représente la transition de notre modèle énergétique.

Au-delà de l'aspect énergétique, ce projet est une opportunité économique pour notre territoire. Tout d'abord les retombées financières générées par l'activité de cette nouvelle entreprises seront très intéressantes, tant pour la commune, que pour l'intercommunalité (CET, IFER, convention foncières, mesures d'accompagnement ou compensatoires, etc.). Ces nouvelles ressources financières permettront à nos collectivités d'affronter l'avenir plus sereinement en investissant ou en maintenant les services existants pour les habitants. L'attractivité d'un territoire se mesure en grande partie par la qualité des services offerte à la population ! Les dotations de l'état s'amenuisant d'années en années, ce projet me parait plutôt bienvenu. L'agriculture ne sera pas en reste puisque les exploitants agricoles percevront une indemnité pour accueillir les éoliennes ou leurs composants, ce qui permettra de consolider la structure de nos exploitations agricoles qui sont, pour certaines, dans une grande précarité. Le chantier de parc éolien verra aussi une mise à contribution des entreprises locales (terrassiers, carriers, géomètres, etc.), de même que l'hôtellerie et la restauration. Lors de la phase d'exploitation du parc éolien, un ou deux emplois de techniciens seront créées par le fabricant

d'éoliennes dans un périmètre proche du site afin de réaliser les maintenances. Ce sont des emplois durables (au minimum 20 années), créés en zone rurale et qui sont non délocalisables. Les bureaux d'études naturalistes, acoustiques, les paysagistes, etc. seront également sollicités pour assurer la mise en œuvre des mesures de suivis prévus dans l'étude d'impact.

Ensuite, sur l'aspect des impacts du projet justement, le tableau récapitulatif présenté en page 47 de l'étude d'impact montre que globalement les niveaux d'impact résiduels seront faibles à nuls, ce qui démontre que le porteur de projet a mis en place des mesures d'évitement, de réduction et de compensation adaptées aux enjeux du site d'implantation. A la lecture du dossier de demande et après plusieurs recherches sur Internet, j'ai facilement pu apprécier que les intervenants dans ce projet sont des gens expérimentés et reconnus dans leurs différents domaines de compétence. Le porteur de projet SOLVEO, pour sa part, a déjà concrétisé des parcs éoliens en France et son expertise et son sérieux ne sont visiblement plus à démontrer. On peut donc légitimement penser que ce projet a été conçu avec sérieux et professionnalisme.

Vous l'aurez compris, je trouve que ce parc éolien est une véritable opportunité à saisir pour notre territoire, et il serait bien malheureux de ne pas l'accueillir. Etant donné les enjeux de ce projet, l'inextricable situation en cours et à venir d'épuisement des ressources et de réchauffement planétaire, je suis persuadé que votre discernement à la fin de cette enquête publique vous conduira à lui donner une issue favorable.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à ma maigre contribution, recevez Monsieur TOURAINE, mes meilleures salutations,

Christian R.

Observation n°62

Déposée le 10 Octobre 2020 à 14:14

Par TAILLEE Gabriel

1 chemin du champ des rois

79400 NANTEUIL

Observation:

Je suis contre ce projet.

Les industriels de l'éolien ont pour objectif d'implanter en France, le plus vite possible, et par tous les moyens, des milliers de nouvelles éoliennes terrestres qui peuvent atteindre maintenant 235 mètres de haut.

Ils ont fait modifier les lois, pour instituer une justice d'exception destinée à éliminer l'ensemble des associations qui luttent contre l'éolien et ils ont privé les citoyens du droit fondamental de se défendre.

Ils utilisent des données scientifiques et économiques truquées, mises en évidence dans le rapport de la Commission d'enquête parlementaire qui a dénoncé en 2019 les pratiques de la filière éolienne.

L'ensemble du parc éolien de France a un rendement inférieur à 25 %.

A chaque fois que l'on construit de nouvelles éoliennes on doit avoir recours à des centrales type charbon ou gaz pour compenser le déficit de production des éoliennes qui n'ont pas assez de vent pour tourner.

A qui profitent le crime : quelques agriculteurs largement dédommagés, des industriels qui s'enrichissent sur le dos des contribuables et des voisins à la campagne qui ont toutes les nuisances pour la fourniture d'électricité des citoyens.

L'industrie éolienne massacre nos paysages sans que élus, citoyens, parlementaires nombreux contre ces projets puissent faire entendre leurs voix.

Qui démontrera ces éoliennes usées au bout de 20 ans et qui paiera la facture ?

Observation n°63

Déposée le 10 Octobre 2020 à 14:57

Par Rossard Clovis

Rue de la belle étoile

79410 Cherveux

Observation:

Contre l'exploitation des éoliennes qui détruisent les sites naturels, habitats de la faune et la flore et les patrimoines immobilier des habitants. De nouvelles nuisances de vie surgissent avec l'apparition de ces machineries. Cessez d'exploiter les deux sevres !

D'autres solutions existe pour produire de l'électricité. Tout cela sans en faire profité les habitants à proximité qui subissent les désavantages des parcs éoliens.

Observation n°64

Déposée le 10 Octobre 2020 à 15:11

Par Anonyme

Observation:

Je suis contre la centrale éolienne de Nanteuil.

En France nous sommes a saturation d' électricité et nous n'avons pas besoin de plus d'électricité. Toutes ces centrales éoliennes "écologiques" sont tout simplement une affaire financière pour les promoteurs, mais aussi pour les propriétaires des terrains et les communes : l'argent facile!

Vous trouvez écologique de laisser 1500 tonnes de béton et de fer par éolienne dans le sol une fois le démantèlement fait, les pales non recyclables mais envoyées en Afrique dans des cimetières de pales, et les 400 litres d'huile.

Pensons à nos enfants et petits enfants, qu'allons nous leur laisser en héritage.

NON AUX CENTRALES EOLIENNES!!!

Observation n°65

Déposée le 11 Octobre 2020 à 10:29

Par Anonyme

Observation:

Monsieur le commissaire,

Je suis contre ce projet

Je trouve cela très dommageable pour la santé et la propriété de mes enfants et petits enfants.

Observation n°66

Déposée le 11 Octobre 2020 à 16:09

Par Anonyme

Observation:

Je suis défavorable à ce projet car les Deux-Sèvres ont déjà largement leur quota en éoliennes et les citoyens sont encerclés

Observation n°67

Déposée le 12 Octobre 2020 à 16:13

Par JULIEN Roxane

961 avenue Roger Salengro

92370 CHAVILLE

Observation:

Monsieur le commissaire enquêteur

Par la présente, je vous fais part de mon désaccord concernant le projet d'implantation d'un parc éolien sur la commune de Nanteuil.

Observation n°68

Déposée le 13 Octobre 2020 à 10:39
Par Goudenne Sébastien

Observation:

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je viens porter à votre connaissance un avis défavorable et vous prie de trouver en pièce-jointe ma lettre.

Cordialement

1 document joint.

Observation n°69

Déposée le 13 Octobre 2020 à 19:59

Par Leo C.

79400

Observation:

Comment être favorable, lorsque l'on voit l'inefficacité réelle. Non contre la prolifération, contre la course aux business, non à la main mise des promoteurs, non aux agriculteurs, qui répondent aux champs des sirènes. non au conflit d'intérêt propriétaires / exploitants cumulant la fonction d'élus.

Tout ce qui brille n'est pas d'or !!!!! Non à la dégradation de la faune et la flore. non à la présence d'une éolienne à proximité des limites d'une zone natura 2000 . oui à la prise en compte de l'humain (une vie vaut elle 22Ke par an pour une commune ou bien 15ke pour financer la cantine). pour ce dernier point,il s'agit d'un autre débat même si pour une petite commune il est difficile de boucler un budget avec peu de ressources..

Observation n°70

Déposée le 13 Octobre 2020 à 23:03

Par CAILLET JEROME

2 rue des fours à chaux

79400 nanteuil

Observation:

Monsieur le commissaire,

je suis absolument défavorable à ce projet de parc éolien prévu à la Pilière de Nanteuil.

3 raisons suffisent à cet avis :

- ce projet bafoue les droits humains et le bien-être des riverains avec une implantation beaucoup trop proches des habitations ; ancien conseiller municipal sous la précédente mandature, j'avais alerté à plusieurs reprises main en vain, sur ce sujet ; nous avons alors été trompé puisque le conseil municipal d'alors avait donné son accord à une étude éventuelle et nous nous retrouvons avec un projet ficelé dans une zone bocagère magnifique.
 - une trop grande proximité avec la zone natura 2000 ainsi que de la zone boisée du bois chétif.
 - un conflit d'intérêt manifeste puisque 2 élus sont directement concernés par l'implantation de 3 éoliennes sur 4.
- d'autre part, aucun schéma directeur n'existe au niveau inter-communal et c'est intolérable : les projets fleurissent sur le territoire sans aucune concertation et sans aucune consultation citoyenne.
- cordialement.
-

Observation n°71

Déposée le 14 Octobre 2020 à 12:15
Par Rochefort Cécilia

Observation:

Sur ce projet, il apparaît que des habitations sont proches, que le vote en conseil municipal cette semaine ne démontre pas une majorité franche. Comme il a été rappelé, les parcs éoliens sont déjà très nombreux dans le département, souvent gérés par des opérateurs qui ne sont pas implantés localement laissant quelques interrogations sur l'évolution de ces installations dans le temps. Au-delà des ressources financières et de l'obligation d'avancer sur le chemin des énergies renouvelables, il serait peut-être temps de s'intéresser au mix énergétique (photovoltaïque sur les toits des bâtiments publics, méthanisation...)

Ce projet sur Nanteuil me semble présenter davantage de points négatifs que de points positifs et il y a une forte opposition. A abandonner en l'état !

Observation n°72

Déposée le 14 Octobre 2020 à 13:44

Par Anonyme

Observation:

Merci de reconsidérer le dossier dans sa globalité, des habitants eux ne souhaitent pas en l'état ce projet

Observation n°73

Déposée le 14 Octobre 2020 à 13:44
Par Chatain stephanie

79400 saint maixent l ecole

Observation:

Nuisible pour la faune et les habitants.

Observation n°74

Déposée le 14 Octobre 2020 à 13:45
Par Albert Line

86100 Gencay

Observation:

Merci de tenir compte de l' opinion publique.

Observation n°75

Déposée le 14 Octobre 2020 à 14:48

Par Anonyme

Observation:

AVIS FAVORABLE à ce projet éolien

Observation n°76

Déposée le 14 Octobre 2020 à 17:57
Par Isabelle M.

79400

Observation:

Bonjour,

Par ce message nous souhaitons exprimer notre avis favorable au projet éolien à Nantueil.

C'est un bon projet pour l'avenir de la commune, le conseil municipal à tout notre soutien dans sa décision de le soutenir.

Nous espérons qu'il se concrétisera bientôt!

Cordialement,

Isabelle

Observation n°77

Déposée le 14 Octobre 2020 à 18:09

Par massé isabelle

& rue champ poignard

79800 salles

Observation:

Je m'inquiète du fleurissement sauvage des éoliennes en deux sèvres, l'implantation se fait au coup par coup sans être réellement pensée dans sa globalité.....échelle de la région, nous sommes largement pourvu par rapport à d'autres départements de la Nouvelle Aquitaine.

L'argument de nombreuses municipalités est loin d'être un argument écologique, il est financier.....défigurer nos campagnes ...apporter une pollution visuelle non négligeable qui n'apportera aucun point positif pour l'immobilier des particuliers, le tourisme. De plus, certaines études nous montrent bien qu'il faut être prudent quant à la rentabilité des éoliennes en matière énergétique. En tant que simple citoyenne, je n'apprécie pas cette invasion éolienne ...nous avons déjà largement notre part de ces grands oiseaux blancs dans nos campagnes....

Observation n°78

Déposée le 14 Octobre 2020 à 19:06

Par cartier jean-yves

936 route de la bayolle

24460 chateau-l'eveque

Observation:

Monsieur,

En Nouvelle Aquitaine, 50 pour cent du parc éolien se trouve concentré dans le 79! Cela commence à bien faire. Vous voulez finir de défiguré ce département? Détruire des quantités d'oiseaux dont les chauves-souris qui sont une espèce protégée?

Sans compter les nuisances sonores et leurs répercutions sur la santé, un rendement archi nul qui nécessite de toute façon une autre source d'énergie, etc...etc.

Bref en tant que propriétaire de terrains très proches, je suis totalement opposé à l'implantation de ces nouvelles éoliennes.

Jean-Yves Cartier

Observation n°79

Déposée le 14 Octobre 2020 à 20:13

Par MASSE Michel

1 Rue Champ Poignard

79800 SALLES

Observation:

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je souhaite émettre un avis négatif sur le projet d'implantation de 4 éoliennes sur la commune de Nanteuil. Je ne suis pas contre la production d'énergie avec la technique des éoliennes mais le mitage du territoire tel qu'il se dessine depuis quelques années et tel qu'il s'accélère depuis peu transforme notre milieu rural et notre campagne en allure de banlieues industrielles de grandes agglomérations ou métropoles.

Je ne dis pas qu'il ne faut pas vivre avec son temps mais si cette campagne dans laquelle je suis venu m'installer il y a 40 ans avait ressemblé à ce qu'elle est aujourd'hui ou à ce qu'elle a tendance à devenir avec ces implantations et projets éoliens, j'aurais certainement orienté mon implantation autrement. Je me demande quelle attractivité pourront avoir les petites communes aujourd'hui lorsqu'elles lancent leurs projets de zones à construire.

Le département des Deux-Sèvres, supporte une part déjà conséquente du nombre d'éoliennes sur l'ensemble de la Nouvelle Aquitaine et la saturation de notre paysage n'est plus à démontrer. On en arrive à une densité tout de même impressionnante ! Il s'avère nécessaire que les projets des investisseurs soient orientés vers d'autres surfaces épargnées et non exploitées. D'autant que la Région compte des territoires dont l'habitat est nettement moins important et moins concentré.

La course à l'argent facile, la course aux promesses de retombées financières ne doit pas être un argument pour faciliter l'implantation anarchique des éoliennes, malgré l'apparition des Zones de Développement Eolien dans les documents d'urbanisme, ce qui est une bonne chose. Mais ce n'est pas parce qu'il reste ici et là des milieux non habités qu'il faut se jeter dessus pour remplir nos paysages de ces machines. Si vraiment une commune doit en arriver à faire des ronds de jambes aux investisseurs éoliens pour récolter quelques milliers d'euros, c'est que cette dernière a de gros soucis d'équilibres budgétaires. Tout en reconnaissant que la diminution conséquente des dotations d'état réduit conséquemment les capacités de fonctionnement et d'investissement des communes rurales, si ces quelques milliers d'euros sont vraiment une planche de salut, ce n'est pas là qu'il faut chercher l'avenir mais plutôt dans la mutualisation ou la fusion.

Ce que les communes pourraient "récolter" financièrement par l'éolien risque d'être mis à mal par la perte des valeurs du foncier bâti ; notre campagne ne devenant plus attractive. La démarche des élus partisans à cette contractualisation relève plus de l'appât du gain pour le fonctionnement de leurs finances communales que de la démarche écologique dans sa vue initiale et globale. C'est un miroir aux alouettes.

De façon pragmatique, je pense qu'il serait préférable de concentrer plus massivement les implantations éoliennes sur les parcs déjà existants ou de les orienter vers des zones dont l'habitat est moins sensibles. On voit régulièrement des distances de 400 ou 500 mètres entre chaque machine. Ne serait-il pas judicieux d'inciter les investisseurs à mettre en commun les infrastructures : voies d'accès aménagées ou créées, postes relais électriques, réseaux d'acheminement de l'énergie produite ? Les opérateurs de télécommunications le font déjà à leur mesure ; pourquoi est-ce que le "monde éolien" ne ferait pas de même ?

J'ajoute que la multiplication des implantations éoliennes cerne de plus en plus notre bâti rural et le dénature avec, déjà, Souvigné, Pamproux, Soudan, Saint Germier. Je pense que bien que le développement éolien puisse être justifié, il n'est pas normal que les habitants du Saint-Maixentais soient amenés, un jour, lors de leurs déplacements locaux, à passer sans discontinuer, d'un champ éolien à un autre.

Avec mes remerciements, veuillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes salutations distinguées.

Observation n°80

Déposée le 14 Octobre 2020 à 21:19

Par Larand Louise

Les Oliviers

79400 Nanteuil

Observation:

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je viens porter à votre connaissance un avis défavorable et vous prie de trouver en pièce-jointe ma lettre.

Cordialement

1 document joint.

LARAND Louise
Les Oliviers
79400 NANTEUIL

Monsieur Le Commissaire Enquêteur

Mairie de Nanteuil
11 chemin des Vignes
79400 NANTEUIL

Nanteuil

Le 10 octobre 2020

Objet : enquête publique -Parc éolien Les Hauts de Nanteuil

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Mes parents habitent actuellement à 700 mètres de l'implantation prévue du parc Eolien les Hauts de Nanteuil, à proximité du Lieu Dit La Petite Morinière.

J'ai grandi dans cette région, dans cette maison, sans aucune nuisance. Un cadre idéal pour grandir.... !

Il s'agit d'un véritable problème concernant la perte de la valeur immobilière de mon héritage familial car ils se verront dans l'obligation, s'ils souhaitent la vendre, de la brader.


L'expansion éolienne est tout bonnement insupportable : 4 éoliennes à Souvigné, 10 à Pamproux ; 5 à Saint Germier, 4 à Fomperron et bientôt, 4 à Nanteuil si rien n'est fait pour stopper ce projet.

Je suis contre ce projet qui nuira grandement au bien de mes parents mais également à l'environnement du territoire des Deux-Sèvres tant au niveau de la faune, de l'avifaune que de l'habitat, sans compter l'impact sur la santé (courants vagabonds, infra-sons.....).

Je vous remercie sincèrement de l'attention que vous aurez apportée à mon courrier et je vous demande de bien vouloir émettre un avis défavorable au projet éolien des Hauts de Nanteuil.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes salutations respectueuses.

LARAND Louise



Observation n°81

Déposée le 14 Octobre 2020 à 22:01

Par PLAZER Blandine

53 Rue de la Vignauderie

79400 NANTEUIL

Observation:

Monsieur le commissaire enquêteur,

Lorsque les éoliennes ont commencé à s'implanter dans la région, je trouvais que c'était une belle alternative au nucléaire, qui utilise un élément naturel au lieu d'une puissance dont l'issue est incertaine. Aujourd'hui, je m'interroge sur le bien fondé de cette énergie soit disant écologique.

D'une part, j'ai le sentiment que le Poitou-Charentes est sacrifié vis à vis de la Nouvelle Aquitaine car il représente la quasi-totalité de la puissance installée. Le plus inquiétant est d'apprendre que nous sommes loin d'atteindre les objectifs fixés par l'État pour 2028. Lorsque je regarde notre belle campagne, je vois des éoliennes à perte de vue et il en faudrait presque autant pour atteindre ces objectifs. C'est trop !!! Ça soulève aussi la question de la gestion, de l'organisation. Lorsque les promoteurs immobiliers ont abusé des terres agricoles, l'État a mis en place le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U). Aujourd'hui, personne ne crie au scandale des zones d'implantation, car on considère que c'est pour l'intérêt générale et que les propriétaires terriens sont largement dédommés. Est-ce réellement le cas ? Quand sera-t-il lorsqu'il faudra changé ou démonté les éoliennes en place ? Ce sera à la charge de qui ? Des héritiers qui auront récupérés un ver dans la pomme ? Au promoteur qui l'a mise en place ? Ou au contribuable qui devra payer la réfection de toutes ces zones ? (Contribuable qui paye déjà une taxe CSPE calculée de façon injuste car basée sur un taux national, au lieu d'être proportionnelle à la production d'énergie « verte » de sa région et qui augmente d'année en année). Les P.L.U.I commencent à prendre en compte l'anarchie générée par les implantations des éoliennes, mais existe-il un organisme de régulation ? Ou ce sont les élus locaux (avec une petite minorité en limite de conflit d'intérêt) qui sont les seuls garants ?

D'autre part, quel impact ont les éoliennes sur notre écosystème ? Une étude d'impact est réalisée dans chaque dossier, basée sur des hypothèses influencées par plusieurs éléments. En fonction des résultats, les éoliennes peuvent être bridées. Existe-il des contrôles après implantation ? Les bridages sont-ils réellement mis en place ? Les hypothèses sont-elles vérifiées ? Nanteuil accueille une forte population de Chauve-souris, quel avenir les attend ? Si elles viennent à diminuer voir à disparaître, les insectes qu'elles mangent vont proliférer. Il faudra donc augmenter les pesticides pour maintenir les rendements céréaliers ? C'est toute une chaîne alimentaire à surveiller. Qui prend en charge cette surveillance ? Les services de l'État ? Les promoteurs ? Ou des associations locales ? Au bon vouloir des bonnes âmes écolos.

De plus, l'emprunte carbone est de plus en plus présentes dans les discours politiques. La composition même des éoliennes est anti-écologique. La fabrication et l'acheminement vient de l'étranger. Les installations qui demandent des formations et des connaissances de haute technicité, sont réalisés par les équipes du promoteur. Celui-ci annonce la création de 10 emplois à Celle sur Belle, mais pour quelle surface de parc éolien ? Le sud Deux-Sèvres ? Le département ? La région ? 10 emplois, c'est déjà ça si on considère seulement la partie technique, mais nettement insuffisant si on prend en compte le suivi d'impact et la relation de transparence demandée par les citoyens. Qu'en est-il du recyclage de ces éoliennes en fin de vie ? Aujourd'hui, on enfouit tout ce qui n'est pas recyclable. Certains pays ne sont pas regardant avec les déchets que nous leur envoyons. Que répondrons-nous quand les futures générations de ces pays demanderont des comptes ? Et que leur terre deviendra stérile ? « C'est toujours mieux que des déchets nucléaires ».

J'ai adhéré à l'association « Environnement, Cadre de vie, Nanteuil et Alentour » pour soutenir ma voisine qui sera au première loge avec une éolienne implantée à un tout petit peu plus des 500m légales de sa maison. Finalement, j'y ai découvert un monde d'illusion et de poudre au yeux. L'enquête publique a le mérite d'exister mais reste consultative. Mon avis est consultatif (je ne suis même pas certaine que mon observation soit lue). L'avis de la population est consultatif. L'avis des maires avoisinants est consultatif. L'avis de la communauté de commune est consultatif. Votre avis est consultatif. Et le plus triste, c'est que l'avis du préfet est aussi consultatif puisque malgré son désaccord pour les éoliennes de Fromperron, elles vont tout de même se monter grâce au tribunal administratif. J'en conclu donc que seuls les promoteurs ont les pleins pouvoirs. Ce sont les heureux gagnant de ce jeu de dupes.

Pour tout cela et malgré une profonde envie d'un monde à l'écoute de la nature pour trouver des solutions alternatives, je vous fais part de mon désaccord concernant le projet d'implantation du parc éolien sur la commune de Nanteuil et je dis STOP aux éoliennes.

Observation n°82

Déposée le 15 Octobre 2020 à 09:38

Par Guillot laura

79000 Niort

Observation:

Bonjour,

Je souhaite soutenir le projet éolien de Nanteuil.

La France s'est fixé des objectifs de développement d'énergies renouvelables dont l'éolien fait partie.

Il me paraît indispensable, pour les générations futures, et pour préserver notre planète, de développer l'éolien qui est la seule énergie propre, qui ne prend pas beaucoup d'espaces au sol.

Certes, les éoliennes se voient, mais personnellement, je ne trouve pas cela laid.

Ne cherchons pas à fixer les paysages. Ils évoluent depuis la nuit des temps. C'est normal qu'ils continuent à évoluer.

Pensons à l'avenir !

Observation n°83

Déposée le 15 Octobre 2020 à 09:47

Par Veaute Tristan

Grand' Rue du Coudreau

85420 Saint-Sigismond

Observation:

Bonjour,

Je suis favorable à ce projet, qui contribue au déploiement des énergies renouvelables sur le territoire français. Pour rappel, les objectifs fixés par l'État en termes de PPE sont loin d'être atteints, et le développement de projets éoliens, photovoltaïques, etc. est indispensable pour atteindre d'une part une énergie décarbonée, et d'autre par notre autonomie énergétique.

La récente crise sanitaire nous montre à quel point cette autonomie devient aujourd'hui indispensable.

Observation n°84

Déposée le 15 Octobre 2020 à 21:10

Par Allard Perrine

2 chemin de la rivière

49140 corzé

Observation:

Bonjour, Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

Cordialement.

Allard Perrine

1 document joint.

Observation n°85

Déposée le 15 Octobre 2020 à 21:16

Par PELLETIER Clément

2 chemin de la rivière

49140 corzé

Observation:

Bonjour,

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

Cordialement

M PELLETIER Clément

1 document joint.

Observation n°86

Déposée le 15 Octobre 2020 à 22:49

Par chavagne Léo

79400

Observation:

Monsieur le commissaire,

étant contre le projet, je n'oublie pas la déclaration de Mr Macron à Pau début lorsque il dis, j'entends les gens et il y a trop d'éoliennes. qu'il faut que la décision vienne du bas et non imposée par le haut.

alors écoutez les nombreuses réactions négatives que ce soit sur ce site, dans la presse, dans la rue et des votes des conseils municipaux à ce jour sur 10 communes (ce soir les chateliers) une seule a voter pour avec 3 absentions de la liste majoritaire.. et pour cause les petis copains élus sont propriétaires de terres où seront construite les éoliennes.

question : a qui profite ...? conflit d'unteret.

cordialement

Observation n°87

Déposée le 15 Octobre 2020 à 23:50

Par Barré Michel

21 Rue du Puits

79220 St Christophe sur Roc

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Michel Barré
21 Rue du Puits
79220 St Christophe sur Roc

Le Breuil, le 15 octobre 2020

à

Monsieur le Commissaire enquêteur
Mairie de Nanteuil
11, chemin des Grandes-Vignes
79400 Nanteuil

Monsieur le Commissaire enquêteur

Objet : Enquête publique concernant le parc éolien de Nanteuil

Par ce courriel, je vous fais part de mes observations concernant ce projet.

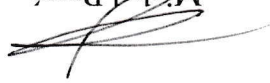
En effet, un nombre important d'éoliennes perturbent déjà l'environnement.

Le présent projet qui prévoit d'implanter 4 nouvelles éoliennes, s'ajoute aux 17 parcs éoliens exploités ou en cours d'instruction, sur un territoire déjà saturé.

Ça suffit je sais ce qu'est l'ombre portée, à 700m du mâ, suivant la position du soleil, c'est invivable, l'habitation devient insalubre, avec comme une mouche qui circule du sol au plafond.
Je vois les éoliennes tourner toute la journée, même à plus d'un kilomètre et je ne sais plus si elles tournent ou si c'est moi ...

Dans tous les cas, pour le bien être de tous, les éoliennes doivent être implantées à une distance beaucoup plus importantes par rapport aux habitats humains et animaux domestiques, la règle, appliquée dans certains pays, d'au moins 10 fois la hauteur de l'ouvrage ramenée au sol s'impose.

Dans ces temps difficiles, un peu de respect et de répit apporteraient un petit confort.


Michel Barré

observations déposées sur le site « registre-dematerialise.fr/2014 »

Observation n°88

Déposée le 15 Octobre 2020 à 23:52

Par Barré Annick

21 Rue du Puits

79220 St Christophe sur Roc

Observation:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

1 document joint.

Le Breuil, le 15 octobre 2020

Annick Barré
21 Rue du Puits
79220 St Christophe sur Roc

à

Monsieur le Commissaire enquêteur
Mairie de Nanteuil
11, chemin des Grandes-Vignes
79400 Nanteuil

Monsieur le Commissaire enquêteur

Objet : Enquête publique concernant le parc éolien de Nanteuil

Je vous fais part de mes observations concernant ce projet.

Un nombre important d'éoliennes perturbent déjà l'environnement.

Ce projet qui prévoit d'implanter 4 nouvelles éoliennes, s'ajoute aux 17 parcs éoliens exploités ou en cours d'instruction, sur un territoire déjà saturé.

Je sais ce qu'est l'ombre portée, à 700m du mât, suivant la position du soleil, c'est invivable, l'habitation devient insalubre, avec comme une mouche qui tourne ...


Je vois les éoliennes tourner toute la journée, même à plus d'un kilomètre et je ne sais plus qui tourne, elles ou moi ... Comme dit ma voisine : «La nuit, j'ai peur de me bourder dedans»

Même si les éoliennes détruisent des chauve-souris ce qui nous fait des virus en moins, je préfère que l'on respecte tous les animaux en les laissant tranquilles dans leur habitat.

Stop, on arrête l'éolien dans ces conditions. Je préfère que l'on mette les moyens politiques et financiers pour développer le nouveau moteur magnétique.

De toute façon, les éoliennes doivent être implantées à une distance beaucoup plus importantes par rapport aux habitats humains et animaux domestiques, la règle, appliquée dans certains pays, d'au moins 10 fois la hauteur de l'ouvrage ramenée au sol s'impose.

Recevez Monsieur le Commissaire enquêteur, l'assurance de mes sentiments distingués.


Annick Barré

observations déposées sur le site « registre-dematerialise.fr/2014 »

Observation n°89

Déposée le 16 Octobre 2020 à 00:01

Par Delboulle Lénaïc

79800

Observation:

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je souhaite vous faire part de mon désaccord concernant le projet d'implantation du parc éolien à Nanteuil.

Déjà 4 éoliennes à Souvigné, 10 à Pamproux, 5 à Saint-Germier et 4 à Fomperron.

Les parcs existants génèrent déjà une saturation visuelle.

Les éoliennes nuisent à la santé des riverains, dévalorisent le secteur et défigurent les paysages.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, mes respectueuses salutations

Lénaïc Delboulle

Observation n°90

Déposée le 16 Octobre 2020 à 11:18

Par Chaigne Adrien

Observation:

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Par le présent courriel je tiens à faire part de mes remarques concernant le volet « milieux naturels » de l'étude d'impact.

Concernant les populations de rapaces nicheurs, l'étude s'est focalisée sur l'AEI alors qu'elle aurait dû prendre en compte également l'AER afin d'avoir une vision précise des enjeux au regard d'espèces dont le domaine vital est étendu. Par exemple seules les deux espèces de busard sont indiquées comme « nicheuses probables » et la buse variable comme « nicheuse possible ». Or d'autres espèces également très sensibles à l'éolien sont nicheuses dans un rayon de 2,5 km comme l'a mentionné le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres dans son recueil de données et comme j'ai moi même pu l'observer. C'est par exemple le cas du faucon pèlerin (seulement une dizaine de couples dans le département) qui est mentionné dans l'étude d'impact en « très faible fréquentation du site » et uniquement en migration. Or le rapport du GODS indique qu'il niche à tout juste plus de deux kilomètres. Je relève la même chose pour la bondrée apivore et le circaète Jean-le-Blanc. Au cours de la réalisation de l'étude d'impact ces espèces n'ont pas été recherchées dans l'AER, il n'est par conséquent pas possible de juger de l'enjeu réel sur les rapaces nicheurs, alors que ces espèces sont réputées sensibles à l'éolien.

Je m'étonne aussi que l'étude d'impact ne mentionne pas d'enjeux concernant l'Edicnème criard, espèce patrimoniale pour laquelle la région Poitou-Charentes a un enjeu fort pour la conservation. Or la tendance à l'ouverture des milieux dans ce secteur favorise la présence de l'espèce aussi bien en reproduction que lors de déplacements entre sites favorables. C'est d'ailleurs ce qui est relevé par le recueil de données du GODS. L'étude d'impact conclut à un impact résiduel faible sur les oiseaux nicheurs. Au vu de ces observations, je pense que cette conclusion devrait être revue.

Concernant les populations de chauves-souris, espèces les plus sensibles à l'éolien, l'étude d'impact montre un enjeu fort pour au moins cinq espèces. La présence de boisements et de haies sont des éléments favorables à la présence de ces espèces. Des mesures d'évitement et de réduction sont proposées mais leur efficacité n'est pas discutée dans le dossier d'étude d'impact. Les retours des suivis post-implantation sur d'autres parcs éoliens déjà en service ou qui le seront prochainement, et implantés dans le même contexte paysager, permettront de juger de l'efficacité de telles mesures. Il en est de même pour l'avifaune. Je suggère donc que l'autorisation n'intervienne qu'après une étude fine du suivi post-implantation des projets éoliens avoisinants.

Je vous fait ainsi part, Monsieur le Commissaire Enquêteur, de mon avis très réservé sur le projet de parc éolien des Hauts de Nanteuil.

Respectueusement,

Adrien Chaigne

Observation n°91

Déposée le 16 Octobre 2020 à 15:11

Par Millerand Francis

17 rue du Petit bois

17530 Arvert

Observation:

Les Deux-Sèvres et la Charente Maritime sont envahies par les parcs éoliens, comme d'autres belles régions du reste. Cela apporte une grande nuisance sonore et surtout visuelle! Notre patrimoine et nos paysages sont gâchés par ces horreurs.

La faune et la flore s'en trouvent impactées, on prône le sauvegarde de la nature... et les certains élus sont complices de laisser ces affreux projets menés à terme! C'est juste inadmissible!!!

Nous devons acheté un hôtel particulier avec un parc dans le centre de Saint Jean d'Angély (17). Finalement en arpentant la ville, qui est dans une "cuvette", nous avons remarqué tout autour les silhouettes des éoliennes qui tournent non stop, et pour couronner le tout, les lumières clignotantes la nuit! Cela nous a fait abandonner notre projet. C'est intolérable de laisser se développer ces nuisances, cela rebute bon nombre de personnes qui souhaitent s'installer dans notre belle région.

De même une très belle maison ancienne en bordure du fleuve Charente, à Tonnay Boutone (17), les alentours de la campagne (Saint Crépin) sont parsemés d'éoliennes!!! Quand est-ce que cela va s'arrêter?

Tout ça au profit d'un minimum de personnes qui s'en mettent plein les poches, au détriment des gens qui demeurent sur place, amoureux de leur village, qui font vivre leur pays et qui subissent ces nuisances.

Stop à ce gâchis! Stop à cette pollution sonore et visuelle.

C'est une question d'éthique et de respect pour chacun.

J'ose espérer que les responsables politiques prendront enfin les mesures nécessaires avec conscience et respect pour les riverains agressés afin de mettre un terme à ces projets monstrueux.

Francis Millerand

Observation n°92

Déposée le 16 Octobre 2020 à 15:37

Par Anonyme

Observation:

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je suis contre ce projet d'éolienne sur Nanteuil. Je suis d'accord avec tous les arguments expliquant les différents problèmes, questions posées et émises sur ce registre numérique. Trop d'éoliennes, anarchie pour les implantations, destructeur de la faune et de la flore, trop proches des maisons, des forêts, Natura 2000.

vous supprimez les subventions et il n'y aura plus de projet éoliens : donc c'est l'argent qui compte...

cordialement

Observation n°93

Déposée le 16 Octobre 2020 à 15:41

Par PEIGNOT BEATRICE

2 rue des fours à chaux

79400 NANTEUIL

Observation:

Monsieur le commissaire enquêteur,

Par la présente, je vous informe de mon désaccord concernant le projet d'implantation d'éolienne sur Nanteuil.

Bref TROP C'EST TROP ! Nous sommes envahis, encerclé ! En plus du gigantisme de ses monstres d'acier inefficaces, elles sont implantées à proximité d'habitations humaines et de la faune, des forêts, sur des sites archéologique géoréférencés. A proximité de la zone NATURA 2000.

Notre patrimoine rural sera défiguré à vie : des kilométrages de tranchées (arrachage buissons, arbres,...), excavation pour le socle de béton (qui polluera à vie notre terre) détruisant la faune et la flore ; un bilan CO2 catastrophique (lors de leur fabrication, transport des morceaux d'éoliennes, des engins, toupie béton, ferrailage, etc., ... puis lors du démantèlement dans 15-20 ans (si il y a) autre bilan CO2 catastrophique : transport et enfouissement polluant d'autres zones de terre) ou bien elles seront laissées et pourriront sur place !!! 1 500 Tonnes de béton + X tonnes de ferrailage, etc

On nous fait croire et on nous ment, on les faisant passer pour de l'énergie verte, une bonne conscience pour le business.

Sans cette Hyper subvention, il n'y aurait pas ces projets anarchiques, disproportionnés, inefficaces, etc.

Veillez agréer mes sincères salutations

Observation n°94

Déposée le 16 Octobre 2020 à 17:40

Par NAUDIN Alain

61 rue de Chachon

79300 BRESSUIRE

Observation:

J'ai souhaité intervenir à l'enquête publique sur le projet LES HAUTS DE NANTEUIL à NANTEUIL mais j'ai eu un problème informatique, semble-t-il, car l'adresse mail que j'avais (registre-dematerialise.fr/2014) ne pouvait fonctionner, aucune autre adresse ne figure sur l'insertion légale et, comble, le " <https://www.registre-dematerialise.fr/2014> " ne répondait pas non plus ! Quelqu'un de très aimable m'a répondu à la Préfecture alors qu'il était 17 h o'clock ! J'ai donc adressé mes observations à l'adresse mail : " pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr ".

J'espère que c'est bon. J'aimerais recevoir de la Prefecture ou du Commissaire-Enquêteur un AR de ma déposition. Merci beaucoup de votre diligence et merci à la charmante personne qui m'a répondu à 17 h au service de M. GAURICHON. ALAIN NAUDIN (President de FAYE PAYSAGES mais j'ai donné ici mon adresse personnelle à BRESSUIRE).

Observation n°95

Déposée le 16 Octobre 2020 à 18:00

Par NAUDIN Alain

61 rue de Chachon

79300 BRESSUIRE

Observation:

M. le Commissaire Enquêteur,

En l'absence d'adresse mail sur l'insertion légale (CO lundi 24 août 2020), j'ai voulu, pour déposer mes observations à l'enquête, utiliser une adresse mail donnée par l'Association Environnement Cadre de Vie, NANTEUIL et Alentours mais cette adresse (registre-dematerialise.fr/2014) ne pouvait fonctionner et, en outre, le lien « <https://www.registre-dematerialise.fr/2014> ne me donnait « aucun résultat » !!

Il était 17 h et la Préfecture m'a conseillé, très aimablement, d'envoyer ma déposition sur l'adresse : " pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr ". Ce que j'ai fait. J'espère seulement que la procédure est convenable. Je vous signale l'incident car il m'était impossible de tout retranscrire ici en raison de la longueur de mon texte. J'aimerais que vous le confirmiez au moyen d'un AR que ma déposition sera bien portée au registre de l'enquête.

Recevez, M. le Commissaire, l'assurance de ma parfaite considération. Alain NAUDIN.

Observation n°96

Déposée le 16 Octobre 2020 à 18:30
Par NAUDIN Alain
Perso : 61, rue de Chachon
79300 BRESSUIRE

Observation:
ASSOCIATION FAYE-PAYSAGES
MAIRIE - 17 Avenue Jules Trinchot
79350. FAYE - L'ABBESSE
(Représentée par son Président, M. ALAIN NAUDIN).

PROJET ÉOLIEN LES HAUTS DE NANTEUIL / SARL CHAMPS JATROPHA

À FAYE L'ABBESSE, LES 15 et 16 octobre 2020,

Monsieur le Commissaire - Enquêteur,

Je suis Alain NAUDIN, Président de l'Association FAYE-PAYSAGES, siège à la Mairie de 79350 FAYE L'ABBESSE (près de BRESSUIRE), Association adhérente à la FÉDÉRATION NORD DEUX-SÈVRES FORCE 10 regroupant les 10 Associations du Nord du Département des DEUX-SÈVRES.

Nos Statuts ont prioritairement pour objet la préservation des paysages ruraux.

Je connais parfaitement bien le projet dont il s'agit pour m'étant rendu sur les lieux et pour avoir assisté à une réunion d'informations organisée à NANTEUIL le 22 septembre dernier, alors même que l'Enquête Publique était déjà commencée, afin de juger de la pertinence du projet. J'estime donc être légitime pour intervenir à cette enquête.

Je viens donc ici, tant au nom de mon Association qu'en mon nom propre, vous faire part de ma position fermement et totalement DÉFAVORABLE à l'installation de ce nouveau et énième projet éolien situé sur le Seuil du Poitou, dans notre Département des DEUX-SÈVRES, déjà outrageusement massacré au nom d'un prétendu intérêt urgent et supérieur.

Mais pourquoi une position si ferme et si définitive, au soutien des nombreux adhérents de l'Association locale " Environnement, Cadre de Vie, NANTEUIL et Alentours" et au soutien des nombreuses Communes voisines qui se sont exprimées contre le projet, le vote du Conseil Municipal de NANTEUIL ayant été plutôt "équilibré" en raison probablement du beau travail en amont du Promoteur ?

Pour la clarté du développement de nos arguments, nous suivrons le PLAN suivant :

- I - LES RAISONS DE FOND DE NOTRE POSITION DÉFAVORABLE AU PROJET LUI-MÊME.
 - II - LES IMPACTS IRRÉVERSIBLES SUR L'ENVIRONNEMENT et l'INUTILITE DU PROJET.
-

I - AVIS DÉFAVORABLE SUR LE PROJET LUI-MÊME :

A - SATURATION ATTEINTE ET MENACE D'ENCERCLEMENT.

En mains, ou plutôt sous les yeux, la carte IGN POITOU-CHARENTES au 1/250.000ème (1 cm = 2,5 kms ou 5 cm = 12,5 kms). La distance de 12 kms étant la distance du périmètre intermédiaire. Le rayon retenu par la MRAe pour évoquer la présence des ZNIEFF et des sites NATURA 2000 étant de 20 kms.

Dans ce rayon de 10 kms et souvent beaucoup moins, notamment vers l'Est, on dénombre :
- déjà installées : à SOUVIGNÉ (au Sud) 4 éoliennes

à PAMPROUX SOUDAN ... 10 éoliennes

à ST GERMIER 5 éoliennes

à FOMPERRON..... 4 éoliennes

On y ajoute les PROJETS de NANTEUIL 4

de PAMPROUX 6

de STE EANNE, SALLES, SOUDAN. 6

d'EXOUDUN - LA MOTHE ST HÉRAY. 6

TOTAL en service + projets 45 éoliennes !!

Ainsi que de nombreux projets "sous le coude" non dévoilés par les Promoteurs ou les Mairies consentantes sommées de se taire, qui foisonnent actuellement dans une frénésie qui interpelle et dans laquelle les règles de bienséance sont proches des règles pratiquées dans une République bananière... (Pardon M le Commissaire, je respecte encore notre République... mais les faits sont avérés, ils sont là et je peux même témoigner de ma propre expérience !).

Si le projet en question voyait le jour, l'angle de respiration - celui que l'on cherche quand on ne peut plus respirer - se situerait vers l'Ouest, vers CHERVEUX / ECHIRÉ, là où un projet vient d'être retiré en raison notamment des sites impactés (Forteresse du COUDRAY SALBARD, Chateau de CHERVEUX, Domaine de la TAILLÉE).

Le risque d'encerclement de la ville de ST MAIXENT L'ÉCOLE est réel. À noter que la ville même de ST MAIXENT va prendre de plein fouet un paysage dénaturé sur son flanc Est puisque ces éoliennes vont ou pourraient être implantées sur les hauteurs de NANTEUIL à quelques hectomètres de ST MAIXENT. À noter aussi la proximité du ruisseau et du Ravin du Puy d'Enfer à seulement 400 m du projet. Inacceptable ! Et on ne dit pas que le site gallo-romain de SANXAY n'est situé qu'à 15 kms car il y a déjà des centrales entre NANTEUIL et SANXAY !!!!!

Bien évidemment si on prend connaissance des « Enjeux identifiés lors de l'état initial » dans la Note de Présentation des Enjeux et des Impacts p. 27 et suivantes, on pourrait croire que les éoliennes de NANTEUIL passeront inaperçues ... même si on y reconnaît toutefois que " le parc est une COMPOSANTE MAJEURE DU NOUVEAU PAYSAGE FORMÉ PAR L'ÉOLIEN" !! Et quelques lignes plus loin, que " les futures éoliennes dépasseront les masques végétaux et seront FONDATRICES DU PAYSAGE " !! - On connaît bien le vocabulaire employé à dessein par les Promoteurs sans scrupule et leurs bureaux d'études - Minimiser et tromper est, chez eux, un exercice érigé en art !

Il faudrait s'attendre à "un nouveau paysage formé par l'éolien", oui, quand on voit des éoliennes de 156 m de H, pale comprise, élevées sur un relief à l'altitude de 180 m. Nous serons donc, en bout de pale, à 330 m. Il serait intéressant de voir ce que dit l'Aviation Civile car le projet de ST GEORGES DE NOISNÉ à moins de 12 kms a été abandonné, semble-t-il, pour cette raison. Comment, dans une telle configuration, peut-on croire que « les enjeux sont globalement faibles » en termes paysager ? Non, M. le Commissaire, ils sont forts et c'est indéniable. La Note de Présentation parvient subrepticement à dire tout et son contraire.

L'avis de la MRAe note que l'étude présente (p. 318 et sq) une analyse de la saturation visuelle pour constater, seulement constater que l'étude conclut à un risque de saturation visuelle "relativement" faible. Quand on sait à quelle vitesse se développent les projets actuellement et que les projets vont à leur terme dans 90 ou 95 % des cas, on est en droit de s'inquiéter fortement ... je dirais donc : le risque est relativement fort. Surtout quand on voit la densité excessive des éoliennes au Nord-est, à l'Est et au Sud-est de la zone ST MAIXENT-NANTEUIL.

Il serait donc de bon aloi, de bonne politique, de bonne précaution de PRÉSERVER ce territoire de bocage dont l'identité végétale résulte des paysages (termes puisés directement dans la Note de Présentation). Il est précisé dans la Note que la variété des paysages, d'un caractère presque ludique (!), va jusqu'à opérer un écran masquant le parc.. Désolé M. le Commissaire, nous sommes dans une pièce de FEYDEAU : c'est comique, véritablement comique ! C'est bien ça : on s'échine maladroitement à tenter d'expliquer (à qui ??) que des éoliennes de 156 m de H seront cachées par la végétation bocagère !! Mais nous y sommes néanmoins : il faut SAUVER, il faut PROTÉGER, il faut PRÉSERVER ce paysage qui est une RICHESSE. Nul besoin d'un nouveau paysage à NANTEUIL....

M. le Commissaire Enquêteur, vous éviterez, par votre avis DÉFAVORABLE auprès du Préfet que le mal déjà fait soit accentué par un nouveau "parc" de 4 éoliennes.

B - LES RÉSERVES EXPRIMÉES ET LES RÉSERVES SUBLIMINALES DE LA MRAe :

L'étude d'impacts ressemble, hélas ! à toutes les études d'impacts : longue, uniquement descriptive, procédant par affirmations ou assertions toujours dépourvues de PREUVE. On conclut toujours à un impact "négligeable" ou "faible" après avoir laissé entendre à un impact probable ou possible : il en est ainsi des inter-visibilités avec les parcs éoliens existants, de la perception depuis les axes de communication et depuis les Bourgs, de la perception depuis les chemins de randonnées et même des belvédères existants, et encore de la perception ou co-visibilité avec les sites protégés.

Alors même qu'un Tribunal - dans les cas de recours contre un AP et je parle par expérience - exige toujours que les arguments ou faits relatés soient dûment PROUVÉS par le requérant. En matière d'étude d'impacts, comme c'est ici encore le cas, le Promoteur ou son bureau d'Etudes se contente de CONSTATER pour conclure allègrement à l'innocuité d'un projet, mais sans apporter la moindre PREUVE ! Une simple description suffit à prouver que ... mais on le comprend bien : cette PREUVE est difficile puisqu'il s'agit d'une PREUVE NÉGATIVE, d'apporter la PREUVE DE L'ABSENCE D'IMPACT Pour preuve, on se contente d'alléguer et le tour est joué !!

Et bien non, pas vraiment, le tour n'est pas joué et il suffit de lire attentivement l'avis de la MRAe qui, dans sa grande objectivité, ou plutôt dans son fort désir de bien faire et d'accomplir sa mission, marque des réticences surprenantes nécessitant toutefois de mettre au grand jour ce qui est dit de manière euphémique.

Par exemple, la MRAe vise l'étude acoustique réalisée au niveau de plusieurs secteurs habités proches du projet : " Il est cependant noté que certains points ... la MRAe CONSIDÈRE QU'IL CONVIENT DRAIT de justifier que les résultats de mesures de bruit voisines sont bien applicables sur ces secteurs particuliers". Pourquoi la MRAe "considère qu'il conviendrait ..." ? Il faut voir là une véritable RÉSERVE mais aucune injonction de faire n'est formulée à l'encontre du Promoteur. La MRAe ne fait pas son travail jusqu'au bout. Elle est laxiste envers le Promoteur. Comme si elle trouvait que le Promoteur en a fait assez pour que son dossier soit présentable au Préfet. Elle n'oblige surtout pas le Promoteur à revoir sa copie. Il faut bien avouer qu'on est un peu dans l'entre soi ...

Autre exemple frappant : « Il y a également lieu de noter un développement éolien SOUTENU autour du projet avec 17 "parcs" éoliens construits ou en cours d'instruction dans un rayon de 28 kms autour de la zone d'implantation potentielle. » Pourquoi ne pas stigmatiser la situation et parler de densité excessive ? On peut supposer que la MRAe voit clairement là une situation de saturation et qu'il est nécessaire de freiner voire de stopper les implantations.

Même remarque pour ce qui est des incidences sur l'avifaune et les chiroptères. La situation est réellement préoccupante, écologiquement parlant, dans la mesure où une distance de 200 m séparant les mâts des habitats sensibles doit être respectée afin de limiter les risques de mortalité. L'avis de la Mission Régionale est clair puisqu'elle reconnaît que l'implantation prévue fait PLANER UN RISQUE de mortalité pour les chiroptères !! On agit comme si il y avait une marge d'erreur tolérable et comme si les chiroptères n'étaient pas protégés alors que la protection des espèces est en jeu et la Biodiversité également, c'est-à-dire les équilibres naturels.

Enfin, quelques mots sur le contenu du § II.3 de cet avis. Il est important de rapporter textuellement ce que dit la MRAe car c'est l'illustration parfaite des idées reçues qui gouvernent la doxa éolienne : « Il est en particulier relevé que le projet participe au développement des énergies renouvelables afin de limiter les émissions de gaz à effet de serre induits par la combustion des énergies fossiles. » ! Que le projet participe au développement des EnR, on peut l'admettre même si la remarque ouvre le débat sur la définition même d'énergie renouvelable... le problème est dans la deuxième partie de la phrase : il est TOTALEMENT FAUX et même MENSONGER de soutenir : « ... afin de limiter les émissions de gaz à effet de serre induits ... » !! C'est d'ailleurs ici même un des gros problèmes de l'éolien : celui-ci ne réduit en rien les GES, et au contraire il contribue à leur augmentation !!!! Nous aurons l'occasion d'y revenir et de l'expliquer . Si seulement c'était vrai, l'éolien véhiculerait un espoir alors qu'il ne génère que pollutions et désenchantements et qu'il est parfaitement INUTILE dans la lutte contre le réchauffement.

Toujours dans ce § II.3, la MRAe revient sur le problème des chiroptères pour redire qu'il y aurait lieu d'analyser des variantes privilégiant un évitement plus complet des secteurs sensibles : alors analysons des variantes ! " Point d'autant plus important que le projet s'implante dans un secteur où 7 sites NATURA 2000 sont recensés dans un rayon de 20 kms ..." : n'est pas là admettre que le site d'implantation est mal choisi ?

À ce sujet, la Cour Administrative de NANTES vient de rendre, en matière d'éolien en mer, un Arrêt au terme duquel elle observe que « il subsiste pour la Cour un doute raisonnable d'un point de vue scientifique quant à la possibilité que le parc projeté ait des effets significatifs dommageables sur les espèces protégées au titre de NATURA 2000. » On peut penser qu'une telle décision pourrait s'appliquer à court terme à l'éolien terrestre.

Suivant l'avis de la Mission Régionale, le site prévu est donc particulièrement mal choisi. M. le Commissaire-Enquêteur nous vous demandons de donner un AVIS DÉFAVORABLE à ce projet.

II - DES IMPACTS IRRÉVERSIBLES SUR L'ENVIRONNEMENT et INUTILITÉ DU PROJET :

Nous sommes également DÉFAVORABLES à ce projet en raison des dommages irréversibles sur notre Environnement et le bien-être qui est une composante essentielle de notre santé physique et mentale.

Et nous sommes défavorables à ce projet en tant qu'il apparaît inutile voire même dangereux sur le plan strictement écologique.

A - UN PROJET QUI ENTRAÎNE DE GRAVES NUISANCES ENVIRONNEMENTALES :

Il n'a jamais été dit ni écrit dans la Loi que le volet Énergie de notre législation devait se substituer purement et simplement ou primer sur les règles édictées en matière d'Urbanisme et d'Environnement. Bien au contraire d'ailleurs. Il suffit de voir ce que disent tous les Préambules de nos SCoT et de nos PLU ou PLUi.

On dit toujours que l'éolien doit s'intégrer dans nos paysages, c'est donc donner priorité aux paysages et à nos lois environnementales qui n'ont aucunement vocation à s'effacer devant une urgence supposée énergétique (quelle urgence ?) qui est en réalité une urgence CLIMATIQUE. Il s'agit aussi de transition, laquelle ne s'est jamais faite et ne peut pas se réaliser de manière brutale.

Les éoliennes NUISENT aux milieux naturels. Elles sont contre-nature, elles sont même la négation d'une écologie bien pensée. Le vent est propre en tant qu'élément, mais le soleil, l'eau, le pétrole et même l'uranium sont propres par nature. C'est la manière de les utiliser qui les rend moins propres, beaucoup moins propres ... Dans l'éolien, seul le vent est renouvelable, bien qu'intermittent. Tout le reste porte atteinte à la Nature et au milieu dans lequel on vit.

L'article L.511-1 du Code de l'Environnement dispose : " les installations... qui peuvent présenter des inconvénients pour la commodité du voisinage.. pour l'agriculture..pour la protection de la Nature, de l'Environnement et des Paysages... pour l'utilisation rationnelle de l'énergie... sont soumises à l'appréciation du Préfet ".

La loi dite de Transition Énergétique de 2015 n'est pas venue démentir ni contredire ce texte ni les nombreux textes protecteurs de l'Environnement.

D'ailleurs la Ministre de l'Écologie en poste à l'époque du vote de la Loi avait encouragé les Préfets à se pencher sur chaque cas pouvant faire débat (cf. Débats à l'Assemblée Nationale au JO) et avait même promis de créer des Commissions de consultations (Commissions qui, à notre connaissance, n'ont pas été créées par la suite, laissant les Préfets à leur sort de ... Préfet).

N'oublions pas non plus l'article L.311-6 du Code de l'Energie lui-même qui impose de tenir compte du choix des sites (cf Étude de G. MÉMETEAU, Professeur à la Faculté de Droit de Poitiers, dans Revue de Droit Rural de Nov. 2017). On rejoint ici les messages de la MRAe et même une certaine Jurisprudence récente qui base ses décisions d'annulation sur des motifs purement environnementaux. Je passe sur les références de ces décisions mais je suis en mesure de les fournir, bien évidemment.

Notre Droit Civil s'allie aussi à celui de l'Environnement pour s'opposer à la dénaturation des sites par ces engins métalliques qui s'invitent comme des intrus malfaisants et perturbateurs, destructeurs du paysage et de la vue .

La question du Paysage est primordiale. L'éolien nous impose un nouveau paysage, artificiel, qui va à l'encontre du paysage naturel, apaisant, constituant notre habitat, à nous humains. Les tenants de l'idéologie écologiste, celle qui est faussement écologiste, pratiquent, il faut le dire, un certain «utilitarisme» qui doit l'emporter sur toute autre vision et sur les valeurs esthétiques ou affectives. Et nous rétorquent : " la beauté du paysage est subjective et une éolienne n'est pas laide." Mais une telle affirmation conduit à réduire l'observation car il ne peut jamais s'agir d'UNE éolienne !... les éoliennes se présentent toujours comme un ensemble et impliquent un effet de masse. Ce qui change la donne. Car la subjectivité elle-même définit le bon goût ... un simple exemple pour nous faire comprendre : au nom de la subjectivité, il ne nous est pas possible de bâtir une maison normande ou un mas provençal en Bretagne ou sur le Seuil du Poitou à NANTEUIL ... La législation du bon goût, donc de la subjectivité l'emporte sur les choix individuels. Ainsi il est permis d'affirmer que les éoliennes DÉFORMENT nos paysages ruraux, qu'elles massacrent la campagne, au moyen du bénéfice d'une législation de complaisance.

Remarquons d'ailleurs que, le plus souvent, l'argument de la beauté subjective est avancé par ceux-là même qui se proposent de la détruire ! INTOLÉRABLE !!

B - UN PROJET INUTILE, VOIRE DANGEREUX :

La véritable utilité de l'éolien se pose et ce n'est pas par hasard ou par réaction égoïste si la population, comme ici à NANTEUIL, s'y oppose avec tant de fermeté . Elle réfute, en réalité, son utilité et les bienfaits qu'il serait censé porter.

"Transition énergétique " nous dit-on. Peut-être mais on doute... oui, mais quel doit en être le prix ? Et quels moyens faut-il mettre en œuvre pour réaliser cette transition ? Beaucoup de questions.

On dit bien "transition". On ne dit pas "précipitation" ou "bousculade". L'urgence affichée semble être de produire de l'électricité. Non, M. le Commissaire, l'urgence est de solutionner le problème crucial, lui, du réchauffement climatique et de freiner la production inconsidérée de CO2, gaz à effet de serre, et donc avant tout de CARBONE (Voyez, en dernier lieu, l'éditorial de Nicolas BAVEREZ dans Le Point du 15/10/2020, hier , et écoutez N. HULOT sur France-Info aujourd'hui même à 8 h 30). Les publications sur le sujet sont abondantes... voir aussi JM JANCOVICI : Le changement climatique expliqué à la fille, Ed. du Seuil Mai 2017.

Or, il se trouve qu'en France nous produisons l'électricité LA PLUS DÉCARBONNÉE des Pays Européens et une des plus décarbonnées dans le Monde, dans la mesure où 90 % de notre électricité est produite sans émission de GES.

En matière de CO₂, nous produisons 79 gr de CO₂/kWh quand l'Allemagne, avec ses centrales à charbon et malgré ses 30.000 éoliennes, émet 461 gr, soit 6 à 7 fois plus que la France.

Notre Pays, faut-il le rappeler, a obéi au Protocole de KYOTO en 1997 (COP 3) qui avait fixé pour objectif de réduire les émissions de CO₂ de 5 % par rapport à 1990. Puis nous avons suivi les Directives Européennes qui ont imposé à l'UE d'atteindre 32 % d'énergie renouvelable en 2030... Mais il n'y avait là aucune obligation d'installer des éoliennes en masse chez nous et les objectifs de l'UE ne devaient pas s'imposer à notre Pays qui produisait une électricité sans CO₂. Ensuite est venue la COP 21, à PARIS, visant à réduire le réchauffement à 1,5° d'ici 2100 (objectif encore illusoire compte tenu des moyens et des instruments utilisés) tout en laissant se développer l'éolien pour des raisons purement politiques sur lesquelles impossible ici de s'étendre.

Or l'éolien, si en fonctionnement, ne produit pas ou peu de CO₂, ne fait que rogner mais encore très peu, sur le nucléaire qui lui-même n'en produit pas ou très peu.

On comprend bien qu'une électricité "décarbonnée" ne fait que remplacer, très partiellement, une autre électricité elle-même "décarbonnée" et que, sur ce point crucial, on ne gagne rien en matière de diminution de CO₂ et on ne fait qu'ajouter un problème (l'éolien) à un autre problème (le nucléaire)... résultat : on a désormais 2 problèmes au lieu d'un seul (sur lequel il y a encore des débats à venir et qui pourrait connaître des évolutions majeures dans un futur proche).

Il est donc FAUX et même archi-FAUX d'affirmer, comme le fait la MRAe, que le présent projet est de nature à limiter les émissions de GES induits par la combustion des énergies fossiles. L'électricité éolienne ne viendra qu'en dépannage ou comblera en partie les besoins supplémentaires d'électricité générés par nos besoins croissants de consommation. Elle restera faible, à moins qu'on plante entre 100.000 et 200.000 éoliennes ou qu'on puisse stocker l'électricité produite, ce qui nous pousse très loin dans le temps.

L'urgence N'EST PAS de produire une électricité en faible quantité (10 % avec un triplement du parc actuel !!), de mauvaise qualité, intermittente et, de surcroît, non pilotable.

Pire : augmenter le nombre d'éoliennes, c'est augmenter les émissions de CO₂ ! Chiffres à l'appui fournis par RTE. Un comble ! Puisque intermittente et non pilotable, l'énergie produite requiert un complément de production assuré par ... les énergies fossiles (gaz, charbon, pétrole) toutes émettrices de CO₂... souvent des centrales à gaz ...russe ! On marche sur la tête mais on s'obstine au nom de la religion écologiste. À tel point qu'en 2017, la France a émis 20 % de plus de carbone pour sa seule production électrique (cf. Actu-Environnement du 15.02.2018) et notre bilan carbone se trouve négatif alors qu'il devrait être positif.

Et plus grave encore : selon le calendrier prévu et le PPE pour 2028 venant d'être publié (au cœur du confinement, en Avril dernier), on pourrait, avec 20.000 éoliennes installées, produire 10% de notre électricité consommée afin de réduire la part du nucléaire jusqu'à 50 / 60 %, objectif recherché.

Prenons acte. Aura-t-on, pour autant fermé 4 à 6 réacteurs après FESSENHEIM ? Non, ils seront conservés en "back up" selon un terme bien français, c'est-à-dire sauvegardés, protégés, sans être démantelés. Ainsi, moins on produira d'énergie nucléaire, plus cette énergie deviendra dangereuse (moins de production, moins d'argent, moins d'entretien, plus de risque...). Et plus nous serons à la botte des Chinois et des Américains, plus nous perdrons notre indépendance énergétique. Insensiblement mais sûrement, nous redevenons "munichois" en raison des concessions faites à une fausse écologie.

Le projet qui nous retient est donc inutile et dangereux.

M. le Commissaire Enquêteur, nous y sommes farouchement OPPOSÉS, comme vous l'avez compris.

CONCLUSION :

Les raisons de notre OPPOSITION à ce projet sont donc nombreuses.

Ce projet vient EN TROP.

Comment se fait-il que 60% des vertébrés sauvages aient disparu entre 1970 et 2014 ?

L'éolien ne fait qu'ajouter à la perte des habitats, à l'agriculture intensive et chimique, à l'urbanisation sauvage, au bétonnage des sols à outrance, aux atteintes à la biodiversité.

Avez-vous assisté, M le Commissaire, à l'implantation d'une éolienne ? C'est une catastrophe et c'est de nature à faire peur, c'est en quelque sorte un massacre, surtout "par les temps qui courent" où nous sommes en alerte et voyons s'écrouler un monde sous une logique industrielle et néo-libérale implacable (Voir le constat et le cri de Barbara STIEGLER, Professeur de Philosophie Politique à Bordeaux Montaigne : "Il faut s'adapter" Ed. Essais Gallimard).

Le Directeur de WWF a déclaré il y a peu de temps : « il ne peut y avoir de futur sain et prospère pour les Hommes sur une planète

au climat déstabilisé, aux océans épuisés, au sol dégradé, une planète dépouillée de sa biodiversité ...» (Le Monde, 31/10/2018).

Où sont les écologistes, les vrais ? Vous ne pouvez pas, M. le Commissaire Enquêteur, participer à la destruction de notre Environnement et de notre Cadre de Vie. Peut-être êtes-vous vous-même issu du Monde rural ? Nos zones rurales NE PEUVENT PAS, à des titres divers, DEVENIR DES ZONES INDUSTRIELLES.

M. le COMMISSAIRE ENQUÊTEUR, vous qui avez eu la patience de me lire et qui avez souri au déploiement de trop de zèle mais aussi à l'emportement de trop de passion, je vous REMERCIE INFINIMENT de transmettre à M. le Préfet UN AVIS DÉFAVORABLE au projet des HAUTS DE NANTEUIL pour toutes les raisons exposées ci-dessus.

Et pardon d'avoir sans doute été un peu trop long. Et nous n'avons pas parlé d'argent... dommage mais trop tard.

Alain NAUDIN, pour son propre compte et pour celui de l'Association FAYE PAYSAGES ET DE LA FÉDÉRATION NORD DS FORCE 10, au soutien de tous les opposants de NANTEUIL et des alentours.

Observation n°97

Déposée le 16 Octobre 2020 à 23:31

Par Cartier Alvère

Bois Fichet

79700 Mauléon

Observation:

Monsieur le commissaire,

Fondamentalement contre le projet, je prends mon clavier pour vous taper ces quelques mots qui tomberont, je le sais bien, dans l'oreille d'un sourd (de plus...)

Vous ne lirez pas, vous n'écoutez pas les nombreuses réactions négatives que ce soit dans la presse, dans la rue, sur internet, faites par des scientifiques, des enquêteurs sérieux, soucieux du bien être du peuple et de la faune ! Vous n'entendrez pas les plaintes des pauvres français vivant à proximité légale de ses engins monstrueux (qui polluent également la vision), souffrant de troubles du sommeil, nausées, pertes d'équilibre et j'en passe...

Les abeilles, les oiseaux, les chauves-souris, vous vous en moquez éperdument, comme tout bon écolo moderne qui se respecte...

On peut encore vous rajouter que la matière qui permet de faire ces éoliennes (qui ont une durée de vie limitée), n'est pas recyclable!

Encore un truc écologique non?

J'arrête, je risquerais de m'énerver.

Sur ce, dormez bien tranquille sur vos deux oreilles monsieur le commissaire.
